



# ENGAGEMENT PAPER

NATURE

2025

© Ethos, octobre 2025

Toute reproduction intégrale ou partielle doit faire l'objet du consentement de la Fondation Ethos, Genève. Toute citation doit s'effectuer avec l'indication de la source.

Imprimé sur papier recyclé 100 % à base de vieux papiers, certifié « Blauer Engel ».

[www.ethosfund.ch](http://www.ethosfund.ch)

La **Fondation Ethos** regroupe plus de 250 caisses de pension et institutions suisses exonérées fiscalement. Créée en 1997, elle a pour but de promouvoir l'investissement socialement responsable et de favoriser un environnement socioéconomique stable et prospère.

*Signatory of:*



La société **Ethos Services** assure des mandats de conseil dans le domaine des investissements socialement responsables. Ethos Services propose des fonds de placement socialement responsables, des analyses d'assemblées générales d'actionnaires avec recommandations de vote, un programme de dialogue avec les entreprises ainsi que des ratings et analyses environnementales, sociales et de gouvernance des sociétés. Ethos Services appartient à la Fondation Ethos et à plusieurs membres de la Fondation.

**Certified**



**Corporation**

# Table des matières

<b>1. INTRODUCTION</b>	<b>3</b>
1.1 UNE DOUBLE CRISE	3
1.2 LE POINT DE VUE D'ETHOS	3
<b>2. DÉFINITIONS CLÉS</b>	<b>4</b>
2.1 LA NATURE	4
2.2 LE CAPITAL NATUREL	4
2.3 LA BIODIVERSITÉ	4
2.4 LES ÉCOSYSTÈMES	4
2.5 LES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES	5
2.6 LES POINTS DE BASCULEMENT	5
2.7 LES LIMITES PLANÉTAIRES	5
<b>3. FACTEURS DE LA PERTE DE NATURE</b>	<b>6</b>
3.1 FACTEURS DIRECTS	6
3.2 FACTEURS INDIRECTS	6
<b>4. IMPACTS, DÉPENDANCES, RISQUES ET OPPORTUNITÉS</b>	<b>8</b>
4.1 DOUBLE MATÉRIALITÉ	8
4.2 IMPACTS ET DÉPENDANCES	8
4.3 RISQUES ET OPPORTUNITÉS	8
<b>5. CADRES RÉGLEMENTAIRES</b>	<b>10</b>
5.1 UNION EUROPÉENNE	10
5.2 SUISSE	11
5.3 AUTRES CADRES	11
<b>6. ATTENTES ET ENGAGEMENT D'ETHOS AUPRÈS DES ENTREPRISES</b>	<b>12</b>
6.1 ATTENTES GÉNÉRALES	12
6.2 ÉVALUATION D'ETHOS	14
6.3 ACTIVITÉS D'ENGAGEMENT D'ETHOS	14
6.4 ATTENTES SPÉCIFIQUES	15
<b>7. CONCLUSION</b>	<b>21</b>
<b>ATTENTES SPÉCIFIQUES À CHAQUE SECTEUR</b>	<b>23</b>
<b>1. SECTEUR DE L'ALIMENTATION ET DE L'AGRICULTURE</b>	<b>24</b>
<b>2. INDUSTRIE DE LA CHIMIE</b>	<b>27</b>
<b>3. INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE</b>	<b>29</b>
<b>ANNEXES</b>	<b>31</b>
A. AUTRES CADRES RÉGLEMENTAIRES	32
B. NATURE ACTION 100 : ATTENTES	33
C. ACRONYMES	34
D. RÉFÉRENCES	35



# 1. Introduction

**Ce document présente les attentes d’Ethos envers les entreprises face à la crise de la nature. Il débute par un aperçu des principaux termes et concepts liés à la nature. Il examine ensuite les facteurs majeurs de la perte de biodiversité et de la dégradation de la nature, avant de passer en revue les impacts, les dépendances, les risques et les opportunités auxquels les entreprises peuvent être confrontées. Les cadres réglementaires actuels sont également présentés. Plus important encore, le document détaille les attentes spécifiques d’Ethos envers les entreprises, y compris les thèmes d’engagement et les approches de dialogue actionnarial. Enfin, il fournit des orientations spécifiques à plusieurs secteurs ainsi que des cadres et outils pertinents.**

## 1.1 UNE DOUBLE CRISE

L'épuisement sans précédent de la nature dû aux activités humaines constitue une menace critique pour la biodiversité et le bien-être des générations futures.<sup>1</sup> En raison de la complexité des écosystèmes naturels et de la disponibilité limitée des outils et des recherches permettant de les appréhender pleinement, les entreprises, les milieux académiques, les institutions financières et les autorités de régulation ont largement sous-estimé l'importance de la nature pour l'économie et pour le maintien de la vie sur Terre. Le changement climatique a été privilégié, car il est notamment plus aisé à quantifier à travers les émissions de gaz à effet de serre (GES).

Néanmoins, le changement climatique et la perte de nature ne doivent pas être considérés comme des problèmes distincts. En effet, la perte de nature est profondément liée au changement climatique, et les deux phénomènes s'exacerbent mutuellement.<sup>2</sup> En outre, les écosystèmes naturels jouent un rôle essentiel dans l'atténuation du changement climatique, ayant absorbé 54 % des émissions anthropiques de GES au cours de la dernière décennie.<sup>3</sup>

Selon la Liste Rouge de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), la survie des espèces mondiales a diminué depuis 1980, les amphibiens étant le groupe d'animaux le plus menacé (41 % sont en danger d'extinction)<sup>4</sup>, tandis qu'une étude publiée en 2023 dans « Biological Reviews » suggère que près de 50 % des espèces animales de la Terre connaissent un déclin de leur population. L'étude montre également que les activités humaines détériorent l'environnement mondial à un rythme sans précédent, entraînant un déséquilibre rapide de la biodiversité : les espèces disparaissent beaucoup plus rapidement qu'elles ne sont remplacées,

ce qui suggère qu'une 6ème extinction de masse est en cours.<sup>5</sup> Une dégradation massive de la biodiversité aurait des conséquences graves pour la société humaine, qui dépend de la biodiversité pour son économie, ses moyens de subsistance, sa sécurité alimentaire, sa santé et sa qualité de vie.<sup>6</sup> Il est donc urgent d'agir pour préserver la vie et le bien-être sur Terre en luttant contre la perte de la nature, en enravant son déclin et en inversant la tendance.

Comme pour le changement climatique, les entreprises sont les principales responsables de la dégradation de la nature, tant directement par leurs activités qu'indirectement par leurs chaînes de valeur. Cependant, elles sont également parmi les plus exposées aux effets de la perte de nature. Selon un rapport de recherche publié en 2020 par le Forum économique mondial (« World Economic Forum (WEF) ») et PwC, « Plus de la moitié du PIB mondial dépend modérément ou fortement de la nature et de ses services et est donc exposé à la perte de nature ».<sup>7</sup>

## 1.2 LE POINT DE VUE D'ETHOS

Ethos est pleinement consciente des risques systémiques majeurs que représente la dégradation continue de la nature et de la biodiversité, laquelle menace l'ensemble des entreprises, le système financier, l'économie mondiale et la société dans son ensemble.

Reconnaissant l'urgence et la gravité de la crise actuelle, le présent document vise à aider les entreprises à comprendre les enjeux cruciaux et à fournir un aperçu des cadres réglementaires et volontaires existants. Il décrit les mesures essentielles que les entreprises devraient mettre en œuvre afin de protéger leur valeur et leur résilience à long terme, de minimiser les pertes potentielles et de préserver les intérêts des investisseurs dans la durée.

En adoptant de manière proactive des stratégies de transition ambitieuses, les entreprises peuvent atténuer leurs vulnérabilités financières et opérationnelles, tout en contribuant à un environnement durable et viable pour l'ensemble de la société. Ne pas relever ces défis pourrait entraîner des conséquences irréversibles, compromettre gravement la stabilité économique et financière ainsi que le bien-être social, et, par conséquent, mettre en péril la valeur des actifs des membres et de la clientèle d’Ethos.

## 2. Définitions clés

Compte tenu de la complexité et de l'interdépendance du monde naturel et des écosystèmes planétaires qui soutiennent la vie sur Terre, la dégradation de la nature peut entraîner des conséquences en cascade et potentiellement irréversibles. Ce risque est exacerbé par la présence de dynamiques non linéaires telles que des boucles de rétroaction et des points de basculement. Ces processus renforcent l'urgence de comprendre les termes et concepts clés afin de saisir pleinement le rôle essentiel de la nature dans le bien-être humain et la résilience économique. Comprendre cette interdépendance est fondamental pour reconnaître à la fois la nécessité cruciale de protéger la nature et la gravité des risques liés à sa perte.

### 2.1 LA NATURE

La Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (« Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services (IPBES) ») définit la « nature » comme « le monde naturel, en mettant l'accent sur la diversité des organismes vivants et leurs interactions entre eux et avec leur environnement ».<sup>8</sup>

La caractéristique essentielle est que la « nature » englobe à la fois les composantes **biotiques** (vivantes), qui incluent tout le spectre de la biodiversité, des gènes aux écosystèmes, et les composantes **abiotiques** (non vivantes), telles que les formations géologiques et les processus climatiques, ainsi que leurs interactions complexes qui façonnent notre planète.<sup>9</sup>

En termes plus simples, et selon la définition de la Convention sur la diversité biologique (« Convention on Biological Diversity (CBD) »), « la nature est l'ensemble de la vie sur Terre (c'est-à-dire la biodiversité), ainsi que la géologie, l'eau, le climat et tous les autres composants inanimés qui composent notre planète ».<sup>10</sup>

En adoptant une approche de double matérialité entre la société et la nature, les êtres humains seront, par construction, inclus dans l'évaluation.

### 2.2 LE CAPITAL NATUREL

Le capital naturel peut être défini comme l'ensemble des ressources naturelles renouvelables et non renouvelables (y compris la géologie, le sol, l'air, l'eau et tous les organismes vivants) dont l'humanité tire une large gamme de services écosystémiques essentiels à la vie.<sup>11 12</sup>

D'un point de vue économique, le capital naturel peut être caractérisé comme les actifs naturels qui fournissent les ressources et les services écologiques essentiels à la production économique.<sup>13</sup>

### 2.3 LA BIODIVERSITÉ

Le terme « biodiversité » est de plus en plus utilisé par les milieux académiques et les professionnels de la finance pour aborder presque tous les sujets liés à la nature. Cependant, la CBD définit la diversité biologique comme la « variabilité des organismes vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie ».<sup>14</sup>

La biodiversité comprend la diversité :

- au sein des espèces (diversité génétique)
- entre les espèces
- entre les écosystèmes

La biodiversité est une composante fondamentale de la nature, car un niveau élevé de biodiversité (c'est-à-dire une grande variété d'animaux, de plantes et de micro-organismes) est essentiel au maintien des processus qui soutiennent toute vie sur Terre. Elle favorise la santé des écosystèmes et fournit aux êtres humains des ressources essentielles appelées « services écosystémiques ».

### 2.4 LES ÉCOSYSTÈMES

La CBD définit un écosystème comme « un complexe dynamique formé de communautés de plantes, d'animaux et de micro-organismes et de leur environnement non vivant qui, par leur interaction, forment une unité fonctionnelle ».<sup>15</sup> En d'autres termes, un écosystème est l'ensemble des organismes vivants, de leur environnement physique et de leurs relations (par exemple, la prédation ou la symbiose) dans une zone spécifique.

Les écosystèmes sont classés en trois groupes en fonction de leur degré de naturalité :<sup>16</sup>

- les écosystèmes naturels, qui existaient avant l'agriculture et qui peuvent se rétablir après avoir subi l'influence humaine
- les écosystèmes semi-naturels, façonnés par l'utilisation des terres par l'homme et dépendants des pratiques traditionnelles

- les écosystèmes anthropiques, fortement modifiés par l'activité humaine, généralement pauvres en espèces et nécessitant une restauration.

## 2.5 LES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES

Également appelés « contributions de la nature à l'homme », les services écosystémiques sont « l'ensemble des avantages matériels et immatériels que les êtres humains tirent directement ou indirectement de la nature et qui soutiennent et permettent la vie humaine ».<sup>9</sup>

Ils sont généralement classés en quatre groupes, comme suit :

- **services d'approvisionnement** : par exemple, la nourriture, les matières premières comme le bois ou l'eau douce
- **services de régulation** : par exemple, la séquestration du carbone, la filtration de l'air et de l'eau et le contrôle de l'érosion
- **services culturels** : par exemple, les loisirs et le tourisme
- **services de soutien** : par exemple, le cycle des nutriments et la formation des sols

## 2.6 LES POINTS DE BASCULEMENT

Les points de basculement désignent les seuils critiques à partir desquels des changements environnementaux relativement mineurs peuvent déclencher des changements à grande échelle, soudains et souvent irréversibles dans les systèmes écologiques, climatiques ou environnementaux de la Terre. Ces transitions s'accompagnent généralement de boucles de rétroaction puissantes qui amplifient considérablement les perturbations initiales.<sup>17</sup> Plus précisément, la perte de nature et le changement climatique se renforcent mutuellement, créant une boucle de rétroaction qui augmente le risque de franchir des points de basculement écologiques. À mesure que les écosystèmes perdent leur biodiversité, leur résilience diminue, réduisant leur capacité à réguler le climat et à absorber les chocs. À son tour, l'accélération du changement climatique intensifie la dégradation des habitats et l'extinction des espèces, érodant davantage les systèmes naturels qui contribuent à stabiliser le climat.<sup>18</sup>

## 2.7 LES LIMITES PLANÉTAIRES

Le cadre des limites planétaires définit neuf processus critiques du système terrestre, essentiels au maintien de la stabilité et de la résilience de la planète. Au moment de la publication du présent document d'engagement (octobre 2025), l'humanité a déjà franchi sept de ces limites, notamment celles relatives au changement climatique et à l'intégrité de la biosphère, avec des

répercussions majeures sur la biodiversité et la nature. Ces transgressions indiquent que la Terre a largement dépassé les conditions de fonctionnement sûres qui caractérisaient l'époque stable de l'Holocène, générant des risques systémiques dans lesquels les effets du changement climatique et de la dégradation de la biodiversité s'amplifient mutuellement. Cette dynamique pourrait entraîner des bouleversements environnementaux irréversibles à l'échelle mondiale et compromettre les fonctions écosystémiques essentielles au maintien de la vie des systèmes économiques.<sup>19</sup>

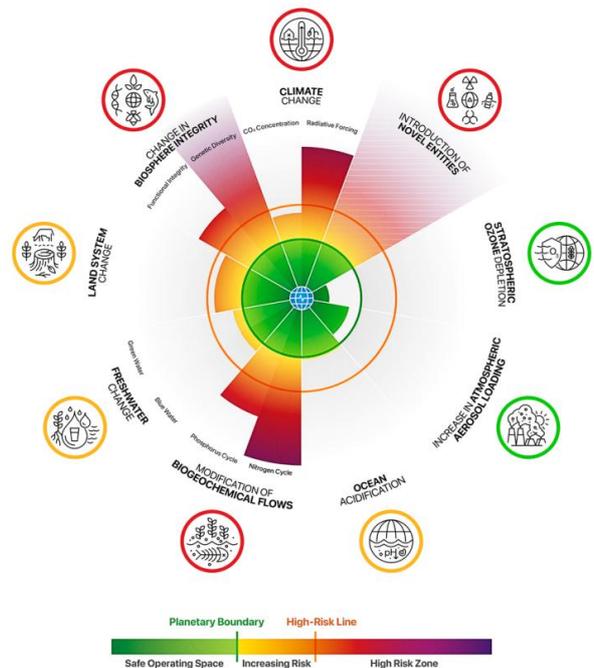


Figure 1 : Sept des neuf limites planétaires franchies en 2025. Tiré de *Planetary Health Check 2025 : A Scientific Assessment of the State of the Planet* (Planetary Boundaries Science, 2025). Consulté sur <https://www.planetaryhealthcheck.org>

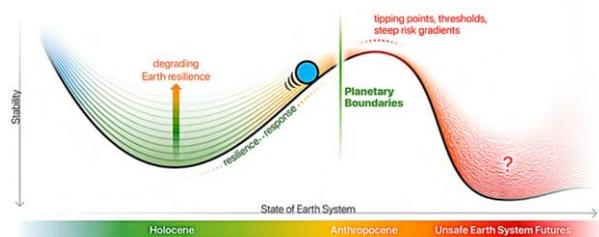


Figure 2 : Illustration de la résilience décroissante de la Terre face aux pressions humaines, le franchissement des limites planétaires risquant de faire basculer vers des futurs dangereux et irréversibles. Tiré de *Planetary Health Check 2025 : A Scientific Assessment of the State of the Planet* (Planetary Boundaries Science, 2025). Consulté sur <https://www.planetaryhealthcheck.org>.

# 3. Facteurs de la perte de nature

Les pressions exercées par les activités anthropiques (c'est-à-dire humaines), en particulier celles d'origine commerciale, constituent la principale cause de l'épuisement du capital naturel et de la dégradation des services écosystémiques. La perte de nature résulte principalement d'une combinaison de facteurs directs et indirects liés aux activités humaines.

## 3.1 FACTEURS DIRECTS

Les facteurs de perte de nature varient considérablement en fonction de l'écosystème spécifique, du contexte géographique et des activités humaines associées. Cependant, cinq principaux facteurs directs de perte de nature (ou pressions sur la nature) ont été identifiés par l'IPBES :<sup>20</sup>

1. changements dans l'utilisation des terres, de l'eau douce et des océans
2. exploitation directe des organismes et des ressources naturelles
3. changement climatique
4. pollution
5. invasion d'espèces exotiques (non indigènes)

1. **Les changements dans l'utilisation des terres, de l'eau douce et des océans** sont les facteurs les plus néfastes pour la perte de nature, détruisant des écosystèmes et des habitats locaux, uniques et riches en biodiversité. Les secteurs les plus dommageables sont l'agriculture (élevage, huile de palme, etc.), la construction (urbanisation), l'extraction des ressources, la production d'énergie et les pratiques de pêche industrielle (par exemple, le chalutage de fond).
2. **L'exploitation directe**, en particulier la surexploitation non durable **des organismes et des ressources naturelles**, appauvrit les populations et perturbe les écosystèmes. Les activités économiques les plus responsables de la surexploitation des ressources naturelles sont la pêche, l'exploitation forestière, l'agriculture, la chasse et le commerce des espèces sauvages, ainsi que les industries extractives (mines et combustibles fossiles).

3. **Le changement climatique** a un impact néfaste sur presque tous les organismes et écosystèmes en raison des variations de température et de la perturbation des systèmes climatiques. Si toutes les entreprises contribuent au changement climatique par leurs émissions de GES, les secteurs ayant l'impact le plus important sont ceux des combustibles fossiles et de l'extraction, des transports, de l'industrie et de la fabrication, de l'agriculture et de la sylviculture, ainsi que de la construction et du bâtiment.
4. **La pollution** causée par les produits chimiques et les déchets a un impact sévère sur les facteurs biotiques et abiotiques et les écosystèmes, en particulier sur les insectes, les écosystèmes d'eau douce et marins.<sup>21</sup> L'industrie chimique et pharmaceutique, la production et l'utilisation de plastiques, les métaux lourds et les produits chimiques industriels complexes, ainsi que l'agriculture et l'alimentation (par exemple, les pesticides, les emballages) sont des pollueurs majeurs.<sup>22</sup>
5. **L'invasion d'espèces exotiques (non indigènes)** nuit à la nature en perturbant les écosystèmes, en supplantant ou en chassant les espèces indigènes, et en provoquant des extinctions et des transformations écologiques irréversibles. Les principales activités économiques responsables de ces invasions sont le commerce international (transport maritime, eaux de ballast, bio-encrassement), le tourisme et les déplacements, l'agriculture, l'aquaculture, l'horticulture, la sylviculture, le développement d'infrastructures, le commerce électronique et le commerce d'animaux de compagnie.<sup>23</sup>

## 3.2 FACTEURS INDIRECTS

Les facteurs indirects, ou causes sous-jacentes de l'appauvrissement de la nature et de la perte de biodiversité, sont des facteurs sociétaux qui influencent les facteurs directs. L'IPBES a identifié les principaux facteurs indirects suivants :<sup>24 25</sup>

1. facteurs démographiques et socioculturels
2. facteurs économiques et technologiques
3. institutions et gouvernance
4. conflits et épidémies

- Facteurs démographiques et socioculturels :** cette catégorie englobe les évolutions liées à la taille, à la répartition et aux caractéristiques des populations humaines, ainsi que les changements de valeurs culturelles, de normes sociales et de modes de vie, qui influencent la demande en ressources et la relation des populations à la nature. La croissance démographique, l'urbanisation et la transformation des habitudes de consommation relèvent de cette catégorie.
- Facteurs économiques et technologiques :** la croissance économique, la mondialisation des échanges et les innovations technologiques modifient la rapidité et l'intensité avec lesquelles les matières premières sont extraites, transformées et transportées. Les progrès réalisés dans le domaine des infrastructures, les nouvelles techniques de production et l'évolution des systèmes de marché amplifient à la fois les bénéfices et les pressions exercés sur les écosystèmes et la biodiversité.
- Institutions et gouvernance :** cette catégorie couvre les règles, pratiques et structures organisationnelles, formelles ou informelles, allant des régimes de droits de propriété aux lois, politiques, traités et normes sociales, qui déterminent qui prend les décisions en matière d'utilisation des terres et des ressources, comment les bénéfices sont répartis, et de quelle manière les réglementations environnementales sont appliquées.

- Conflits et épidémies :** ce domaine comprend les troubles sociétaux causés par la violence armée, les troubles sociaux ou les épidémies de grande ampleur. De telles crises peuvent entraîner le déplacement des populations, interrompre les efforts de conservation et dégrader les écosystèmes, avec des effets en cascade qui compromettent à la fois la nature et le bien-être humain.

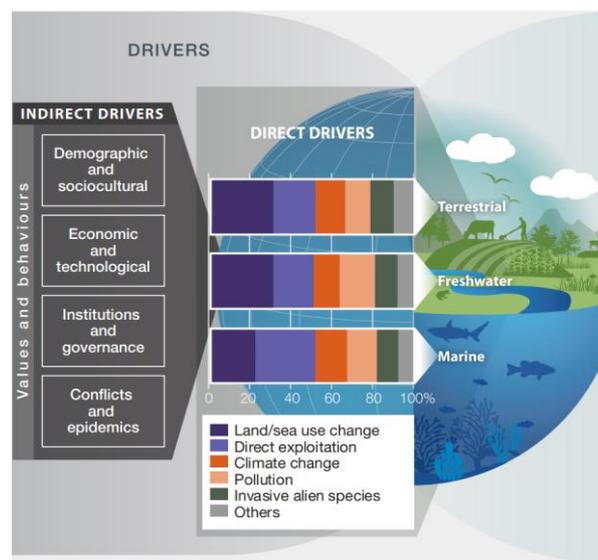


Figure 3 : Facteurs directs et indirects du changement. Illustration de l'IPBES tirée de : <https://zenodo.org/records/3553579>

### FACTEURS DE PERTE DE BIODIVERSITÉ : EXEMPLES TIRÉS DE LA DÉFORESTATION

Une revue systématique des recherches scientifiques les plus pertinentes sur la perte de biodiversité indique que l'impact direct et l'importance de chaque facteur varient en fonction des domaines (terrestre, marin et d'eau douce), des régions géographiques et des indicateurs de biodiversité spécifiques pris en compte. Dans l'ensemble, cependant, les changements dans l'utilisation des terres et des mers, parallèlement à l'exploitation directe (excessive), apparaissent comme les principaux facteurs.<sup>26</sup>

Si l'on prend l'exemple de la déforestation (domaine terrestre), le changement d'affectation des terres est identifié comme le principal facteur de déforestation en Amazonie brésilienne, principalement en raison de l'élevage bovin et de la production de soja,<sup>27</sup> ainsi qu'à Bornéo, où les forêts primaires sont défrichées pour faire place à des plantations de palmiers.<sup>28</sup> Par ailleurs, la surexploitation du bois et l'exploitation forestière illégale

sont les principaux facteurs de la déforestation massive au Myanmar.<sup>29</sup> En outre, les sécheresses extrêmes et les incendies de forêt, provoqués par le changement climatique (pollution anthropique), deviennent une cause de plus en plus importante de destruction des forêts dans le monde entier. La déforestation élimine non seulement des puits de carbone essentiels, mais libère également du carbone supplémentaire dans l'atmosphère, ce qui aggrave encore le changement climatique, intensifie la déforestation et entraîne la disparition de nombreux organismes dépendants de ces écosystèmes.<sup>30</sup>

Cette dégradation est visible au niveau des écosystèmes, des espèces et des gènes. Les changements dans l'utilisation des terres, tels que la conversion d'habitats naturels en terres agricoles (qui occuperaient 50 % des terres habitables dans le monde), sont la principale cause de la perte d'habitats et, par conséquent, de la perte de biodiversité.

# 4. Impacts, dépendances, risques et opportunités

## 4.1 DOUBLE MATÉRIALITÉ

Les entreprises, par leurs activités, figurent parmi les principaux agents responsables de la destruction de la nature. Pourtant, elles dépendent fortement des services écosystémiques que celle-ci fournit pour maintenir l'ensemble de leur chaîne de valeur. Cette réalité illustre pleinement l'importance du principe de **double matérialité** : les entreprises ont non seulement un impact sur l'environnement naturel, mais elles subissent également des effets financiers significatifs liés aux évolutions environnementales, établissant ainsi une dépendance mutuelle.<sup>31</sup>

## 4.2 IMPACTS ET DÉPENDANCES

### IMPACTS

Le Cadre mondial de la biodiversité (« Global Biodiversity Framework (GBF) »), qui définit des stratégies pour un mode de vie durable en harmonie avec la nature d'ici 2050,<sup>32</sup> souligne le rôle essentiel des entreprises dans la réalisation des objectifs de conservation de la nature. Les entreprises doivent notamment identifier leurs impacts directs et indirects et faire preuve de transparence à cet égard. Elles doivent éviter et réduire tout impact négatif.<sup>33</sup>

Les entreprises ont traditionnellement associé la perte de nature à des secteurs tels que la sylviculture, l'exploitation minière ou l'agriculture, qui ont un impact direct sur la nature. Cependant, la compréhension des facteurs complexes et interdépendants de la perte de nature révèle que presque tous les secteurs ont des impacts négatifs directs et indirects importants sur la nature.<sup>34</sup> Les entreprises ont des impacts **directs** sur la nature à travers leurs activités principales, et des impacts **indirects** à travers leurs chaînes de valeur, en s'approvisionnant en matières premières et en ressources essentielles à leurs opérations, formant ainsi leur empreinte environnementale globale.

En outre, les conséquences sociales de la crise de la nature ne doivent pas être négligées. Les pressions exercées par les entreprises sur la nature nuisent souvent directement aux communautés locales et autochtones en polluant et en épuisant les sources d'eau, en modifiant l'utilisation des terres, en entraînant une perte de biodiversité et en exposant les populations à des contaminants toxiques qui compromettent la santé, la

sécurité alimentaire et les droits humains. Ces impacts menacent leurs moyens de subsistance et leur patrimoine culturel.

### DÉPENDANCES

Des études récentes montrent que près de 50 % des entreprises sont fortement ou très fortement dépendantes d'au moins un service écosystémique, tandis que presque toutes les entreprises sont dans une certaine mesure dépendante de la nature à travers leur chaîne de valeur.<sup>35 36 37</sup> Ces dépendances sont souvent spécifiques à un lieu et interconnectées. Elles comprennent la fourniture de matières premières, d'eau douce, la pollinisation, la fertilité des sols, la régulation du climat, la protection contre les risques et la biodiversité, qui sont toutes essentielles à la résilience des activités. Toute perturbation peut entraîner des risques systémiques et durables pour les entreprises.

## 4.3 RISQUES ET OPPORTUNITÉS

### RISQUES

Selon le Réseau des banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du système financier (« Network for Greening the Financial System (NGFS) »), les risques financiers liés à la nature correspondent aux « risques d'effets négatifs sur les économies, les établissements financiers individuels et le système financier ». Ces risques découlent de risques physiques, de transition et de litiges, qui peuvent entraîner des risques systémiques. Tous ces risques sont définis comme suit.<sup>9</sup>

**Les risques physiques** découlent de la dégradation physique de la nature, y compris sa biodiversité, et de la perte des services écosystémiques qui en découlent. Les risques physiques peuvent être **aigus** (par exemple, des chocs tels que des marées noires, des inondations, des incendies de forêt ou des ravageurs affectant une récolte) ou **chroniques** (par exemple, des changements progressifs tels que la pollution due à l'utilisation de pesticides, l'épuisement de ressources limitées ou les effets du changement climatique). Les événements physiques peuvent interrompre les activités d'une entreprise, détruire des actifs, épuiser des ressources et endommager les chaînes d'approvisionnement.

**Les risques de transition** découlent du décalage entre les acteurs économiques et les mesures visant à protéger, restaurer et/ou réduire les impacts négatifs sur la nature. Les risques de transition comprennent les évolutions politiques et réglementaires visant à préserver la nature, susceptibles de rendre certains actifs, produits ou modèles économiques d'une entreprise obsolètes (« stranded ») les risques de marché, les avancées technologiques destinées à atténuer la dégradation de l'environnement, les changements dans les préférences des consommateurs en faveur de la durabilité, ainsi que les atteintes à la réputation liées à des pratiques environnementales inadéquates.<sup>38</sup>

**Les risques juridiques**, généralement considérés comme une composante des risques de transition, prennent une importance croissante à mesure que les poursuites judiciaires et les plaintes liées à la dégradation de la nature se multiplient, non seulement à l'encontre des États, mais également à l'encontre des entreprises et des institutions financières. Des sanctions pour de tels actes sont désormais appliquées par les tribunaux.<sup>39</sup>

**Les risques systémiques** découlent des interdépendances complexes entre les écosystèmes naturels et les activités humaines, dans lesquelles la détérioration de la biodiversité et des services écosystémiques peut déstabiliser des secteurs entiers et des économies.

Pour les entreprises, les risques liés à la nature ne sont ni lointains ni négligeables. Ces risques se matérialisent de manière significative en affectant les activités, la demande et la performance financière. De nombreuses études de cas fournissent des exemples concrets d'entreprises ayant subi les conséquences d'une gestion inadéquate de ces risques, notamment l'arrêt de la production, des fluctuations incontrôlées des prix des matières premières, des atteintes à la réputation, des amendes réglementaires, des litiges,<sup>38</sup> ainsi qu'une baisse de la demande entraînant des répercussions financières notables.<sup>40 41</sup> À mesure que la probabilité d'événements extrêmes augmente, parallèlement à un renforcement de la surveillance par les régulateurs, les communautés locales et à l'évolution des préférences des consommateurs vers des produits et matériaux à faible impact, les coûts tangibles d'une gestion déficiente des risques liés à la nature deviendront plus fréquents, exposant les entreprises à des risques financiers et opérationnels importants.

Les institutions financières et le système financier dans son ensemble sont exposés à des risques liés à la nature comparables à ceux auxquels sont confrontées les entreprises qu'ils financent ou dans lesquelles ils investissent. Ces risques se matérialisent principalement de manière indirecte, par le biais de leurs portefeuilles de prêts, d'actions ou d'assurances, à travers des risques de crédit et de défaut, des risques de marché et de liquidité, ou des risques liés à la souscription d'assurances. Ces expositions peuvent entraîner des pertes financières soudaines et importantes. Dans une moindre mesure, les institutions financières peuvent également être affectées directement, par leurs propres activités ou leur positionnement stratégique, principalement via des

risques de transition tels que des accusations de greenwashing, des litiges pour non-respect des réglementations émergentes ou des changements dans les préférences des clients en faveur de fournisseurs de solutions financières durables.

## OPPORTUNITÉS

La crise de la dégradation de la nature ne constitue pas uniquement une menace pour les modèles économiques et l'économie mondiale ; elle ouvre également la voie à de nombreuses opportunités. Les entreprises peuvent renforcer leur avantage concurrentiel, améliorer l'efficacité de leurs chaînes d'approvisionnement, réduire les coûts liés à l'accès à des ressources rares et innover par la substitution technologique. Des opportunités d'innovation, d'amélioration de la rentabilité et de création de valeur concurrentielle existent dans pratiquement tous les secteurs d'activité. Toutefois, les principales opportunités généralement identifiées sont les suivantes :

**Différencier les produits :** Proposer des produits respectueux de la nature peut permettre de pratiquer des prix plus élevés et de fidéliser la clientèle.

**Conquérir de nouveaux marchés :** Entrer tôt dans des secteurs tels que la restauration écologique ou les crédits de biodiversité permet de s'assurer une part de marché.

**Réduire les coûts et améliorer l'efficacité :** L'amélioration de l'efficacité des ressources grâce à des pratiques circulaires réduit les dépenses d'exploitation.

**Renforcer la résilience :** L'atténuation des risques liés à la nature permet de consolider les chaînes d'approvisionnement et peut contribuer à la réduction des coûts d'investissement.

**Réduction du coût du capital :** En adoptant un positionnement exemplaire en matière de durabilité, l'entreprise peut accéder à des investissements durables, à des prêts et à des financements verts à des conditions avantageuses, notamment à des taux plus bas, en raison d'une exposition réduite aux risques liés à la nature.

**Renforcer la confiance envers la marque :** Une gestion proactive des enjeux liés à la nature améliore la réputation de la marque et la fidélité des clients, tout en facilitant l'attraction et la rétention des talents.

**Obtenir un avantage réglementaire :** L'anticipation des réglementations environnementales permet aux entreprises de s'adapter plus rapidement que leurs concurrents, de réduire leur exposition aux risques de transition et de litiges, et de maintenir leur compétitivité.

Par conséquent, les entreprises doivent non seulement éviter de nuire, mais aussi proposer des produits et services ayant un impact positif en respectant les limites planétaires et en créant de la valeur ajoutée pour leur activité, la nature et les personnes. Vous trouverez d'autres exemples dans [la méthodologie d'impact positif d'Ethos](#), publiée en 2022.

# 5. Cadres réglementaires

Les cadres réglementaires liés à la nature sont des exigences juridiquement contraignantes qui visent à accroître la transparence, à encourager les investissements dans des activités durables et à promouvoir des pratiques commerciales responsables. Ces dernières années, un nombre croissant de pays et de régions ont introduit des exigences obligatoires en matière de divulgation d'informations climatiques et environnementales pour les entreprises et les institutions financières.<sup>42</sup>

## 5.1 UNION EUROPÉENNE

L'Union européenne est à l'avant-garde avec la Directive sur les rapports de durabilité des entreprises (« Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD) »)<sup>43</sup> et le règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR) »),<sup>44</sup> qui imposent des exigences plus spécifiques en matière de divulgation d'informations liées à la nature, y compris la biodiversité, aux entreprises et aux institutions financières, respectivement.

### CSRD

La [CSRD](#) est entrée en vigueur en janvier 2023 et incite toutes les grandes entreprises de l'UE, toutes les entreprises cotées de l'UE (à l'exception des micro-entreprises cotées) et les entreprises non européennes générant plus de 150 millions d'euros sur le marché de l'UE à aligner leurs modèles économiques et leurs stratégies sur la transition vers une économie durable et les objectifs de l'accord de Paris, notamment la limitation du réchauffement climatique à 1.5 °C et la neutralité climatique d'ici 2050, comme le prévoit la loi européenne sur le climat.<sup>45</sup> À cette fin, les entreprises concernées doivent publier des informations sur les risques et les opportunités liés aux questions sociales et environnementales, ainsi que sur l'impact de leurs activités sur les personnes et l'environnement. Les rapports doivent être conformes aux normes européennes en matière de reporting extra-financier (« European Sustainability Reporting Standards (ESRS) »)<sup>46</sup> à partir de l'exercice 2024.

Les informations relatives à la nature sont couvertes par [la norme ESRS E4 : « Biodiversité et écosystèmes »](#), qui s'aligne sur les objectifs de restauration de la biodiversité d'ici 2030 fixés lors de la 15<sup>ème</sup> Conférence des Parties (COP15) de la CBD.<sup>47</sup>

### SFDR

Les premières dispositions du [SFDR](#) sont entrées en vigueur en mars 2021. Elles imposent aux acteurs des marchés financiers (« Financial Market Participants (FMPs) ») et aux conseillers financiers (« Financial Advisers (FAs) ») comptant respectivement plus de 500 et trois employés de divulguer des informations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) sur leurs décisions d'investissement et leurs produits financiers, y compris une déclaration annuelle sur les principaux impacts négatifs (« Principal Adverse Impact (PAI) ») à publier avant le 30 juin 2023. La déclaration PAI comprend 18 indicateurs obligatoires sur l'impact négatif potentiel d'un fonds ou d'une organisation sur les facteurs ESG.

Les informations relatives à la nature sont couvertes par le PAI7 : « Activités ayant un impact négatif sur les zones sensibles à la biodiversité ».

### TAXONOMIE DEL'UE

Les acteurs des marchés financiers et les États membres de l'UE qui répondent à des critères spécifiques<sup>48</sup> sont soumis aux exigences de la [taxonomie verte de l'UE](#) afin d'identifier leurs activités économiques éligibles à la taxonomie et de déclarer la part de leur chiffre d'affaires, de leurs dépenses d'investissement (« Capital Expenditure (CapEx) ») et de leurs dépenses d'exploitation (« Operating expenditure (OpEx) ») alignées sur la taxonomie.

### EUDR

Le règlement de l'UE sur la déforestation (« EU Deforestation Regulation ([EUDR](#)) »)<sup>49</sup> complète le cadre de financement durable en traitant les risques de déforestation dans les chaînes d'approvisionnement. Il fournit également des informations pour les rapports au titre de la CSRD et du SFDR. Les entreprises, les opérateurs et les négociants impliqués dans la chaîne d'approvisionnement de matières premières liées à la déforestation ou de leurs produits dérivés doivent démontrer que leurs marchandises ne proviennent pas de zones récemment déboisées ou ne contribuent pas à la dégradation des forêts. Le règlement est entré en vigueur en juin 2023, mais son application a été reportée à la fin de 2025.

## 5.2 SUISSE

Actuellement, le Code suisse des obligations (CO) ([art. 964a et suivants](#)) impose aux grandes entreprises de publier des rapports annuels sur le développement durable couvrant les questions ESG, y compris les considérations environnementales importantes. Bien qu'il n'existe aucune obligation explicite de rendre compte spécifiquement de la biodiversité ou de la nature, la Suisse examine néanmoins des modifications et des réglementations potentielles afin d'introduire des exigences plus ciblées concernant les interactions des entreprises avec la nature et la biodiversité.

En outre, la [circulaire 2026/1](#) de l'autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) sur les risques financiers liés à la nature définit les attentes réglementaires des banques et des assureurs suisses en matière d'identification, de gestion et d'intégration des risques financiers liés au climat et à la nature dans leurs cadres de gestion des risques. Entrée en vigueur le 1er janvier 2026, la circulaire s'applique dans un premier temps uniquement aux risques liés au climat, avec une mise en œuvre échelonnée : les établissements de grande taille (catégories 1 et 2) doivent s'y conformer d'ici 2026, tandis que les plus petits (catégories 3 à 5) ont jusqu'à 2027. À partir du 1er janvier 2028, la circulaire s'appliquera pleinement à tous les risques financiers liés à la nature.

## 5.3 AUTRES CADRES

D'autres pays ont également introduit des obligations spécifiques en matière de publication d'informations liées au climat et à la nature. Certaines d'entre elles sont présentées dans le tableau figurant en annexe ([A. Autres cadres réglementaires](#)).

Le [Conseil international des normes de durabilité](#) (« International Sustainability Standards Board (ISSB) »), sous l'égide de la Fondation des normes internationales d'information financière (« International Financial Reporting Standards (IFRS) »), étudie actuellement l'élaboration de normes visant à traiter les risques et les opportunités liés à la durabilité au-delà du climat, en mettant particulièrement l'accent sur la nature, la biodiversité et les services écosystémiques.



# 6. Attentes et engagement d’Ethos auprès des entreprises

Cette section présente les recommandations d’Ethos, ainsi que ses attentes générales et spécifiques, pour que les entreprises développent des stratégies crédibles en matière de nature qui abordent des questions spécifiques telles que la déforestation, la pollution plastique et la gestion de l’eau. Elle décrit également comment Ethos évalue les efforts des entreprises au sujet de la nature et définit son approche pour un engagement constructif sur ces questions.

En outre, afin d’apporter un éclairage plus précis sur les secteurs confrontés à des risques significatifs liés à la nature, des attentes spécifiques à chaque secteur sont présentées dans les annexes suivantes :

- [Alimentation et agriculture](#)
- [Produits chimiques](#)
- [Produits pharmaceutiques](#)

Ces attentes sectorielles détaillent les impacts et les dépendances de chaque secteur, les risques et opportunités associés, ainsi que les cadres permettant aux entreprises d’évaluer, de planifier, d’agir et de rendre compte efficacement de leur double matérialité en matière de nature.

## 6.1 ATTENTES GÉNÉRALES

Ethos attend de toutes les entreprises qu’elles évaluent leur impact, leurs dépendances, leurs risques et leurs opportunités en matière de nature dans leurs **propres activités** et dans l’ensemble de **leurs chaînes de valeur**.

1. Adopter des politiques claires et ambitieuses en matière de nature, conformes au principe « Ne pas causer de préjudice important » (« Do No Significant Harm (DNSH) »).
2. Adhérer à l’approche TNFD LEAP et la suivre.
3. Évaluer et surveiller l’impact et les dépendances.
4. Évaluer et surveiller les risques et les opportunités.
5. Définir un plan de transition assorti d’objectifs ambitieux fondés sur des données scientifiques.
6. Communiquer des indicateurs pertinents et vérifiés conformément à la TNFD et à d’autres cadres spécifiques.
7. Impliquer les parties prenantes et plaider en faveur d’une réglementation responsable.

## POLITIQUES ET PRINCIPE DE DNSH

Les entreprises doivent adopter des politiques claires et ambitieuses en matière de nature qui visent à réduire de manière significative leur empreinte environnementale tout au long de la chaîne de valeur. Ces politiques doivent être contraignantes et alignées sur les objectifs du Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming à Montréal (GBF), qui vise à « mettre un terme à la perte de biodiversité d’ici 2030 et à restaurer la nature d’ici 2050 ».

Les entreprises doivent adopter le principe DNSH, qui leur impose de veiller à ce que leurs activités ne dégradent pas de manière significative les écosystèmes naturels et ne menacent pas la biodiversité. Elles doivent éviter toute pratique nuisible ou controversée pour la

nature et évaluer et atténuer de manière proactive les risques liés à la nature avant de lancer tout nouveau projet, investissement ou produit. Lorsque cela n'est pas possible, les entreprises doivent appliquer la hiérarchie des mesures d'atténuation : éviter en premier lieu de nuire à la nature, puis minimiser les impacts inévitables et enfin restaurer ou régénérer les écosystèmes affectés par leurs activités.

Les entreprises doivent également adopter des politiques d'entreprise contraignantes qui interdisent les pratiques nuisibles (par exemple, la zéro déforestation) et s'engager à ne pas opérer ni s'approvisionner dans des zones clés pour la biodiversité (par exemple, l'Amazonie, Bornéo, le bassin du Congo, etc.).

## APPROCHE LEAP DE LA TNFD

Les entreprises doivent adhérer à [l'approche LEAP](#) développée par la « Taskforce on Nature-related Financial Disclosures (TNFD) » comme suit :

- **Localiser** les interactions de l'entreprise avec la nature.
- **Évaluer** et comprendre ses impacts et ses dépendances vis-à-vis de la nature.
- **Analyser** les risques et opportunités que la crise de la nature représente pour ses activités.
- **Préparer** une réponse aux risques et opportunités liés à la nature, et rendre compte des enjeux matériels en la matière.<sup>50</sup>

## IMPACT ET DÉPENDANCES

Dans un premier temps, toutes les entreprises doivent identifier leur impact et leurs dépendances vis-à-vis de la nature à l'aide d'outils adaptés à leurs activités. L'outil [ENCORE](#) peut servir de point de départ aux entreprises pour acquérir une compréhension globale de la manière dont leurs activités ont un impact direct sur la nature (pressions) et dépendent des services écosystémiques.

Le « [Natural Capital Protocol](#) » joue également un rôle crucial en aidant les entreprises à identifier, mesurer et évaluer la valeur de leurs impacts directs et indirects et de leurs dépendances vis-à-vis du capital naturel.

Une évaluation plus détaillée de l'ensemble de la chaîne de valeur (en amont et en aval) peut être réalisée à l'aide d'outils tels que [GLOBIO](#), [Exiobase](#) et [BioScope](#). D'autres outils et méthodologies d'évaluation de l'impact du cycle de vie (« Life Cycle Impact Assessment (LCIA) »), tels que [LC-IMPACT](#), [ReCiPe](#) et [IMPACT World+](#) peuvent s'avérer utiles pour évaluer les impacts environnementaux d'un produit, d'un processus ou d'un service tout au long de son cycle de vie. En outre, des outils propriétaires et de calcul d'empreinte écologique peuvent approfondir considérablement la compréhension des impacts et des dépendances

spécifiques, locaux et à grande échelle des organisations vis-à-vis de la nature.

Les impacts sociaux sur les peuples autochtones et les communautés locales doivent être évalués et minimisés. Les entreprises sont encouragées à réaliser une évaluation de l'impact social (« Social Impact Assessment (SIA) ») et à impliquer efficacement ces communautés, en parallèle des considérations liées à la nature, dans leurs processus de prise de décision.

## RISQUES ET OPPORTUNITÉS

Les entreprises doivent identifier les domaines de leurs activités et de leur chaîne de valeur qui sont les plus exposés aux risques et opportunités liés à la nature, y compris les sites physiques (par exemple, les sites de production, les zones d'approvisionnement en matières premières) et les activités économiques. Ces risques doivent être clairement identifiés et cartographiés à l'aide d'outils tels que [ENCORE](#), la [WWF Risk Filter Suite](#) et [IBAT](#), afin d'éclairer les stratégies d'atténuation, de hiérarchiser les actions et de guider la prise de décision. Cette évaluation doit être régulièrement mise à jour afin de refléter l'évolution du contexte environnemental, réglementaire et commercial.

## PLAN DE TRANSITION, DONNÉES ET OBJECTIFS

Ethos encourage toutes les entreprises à commencer à définir des plans de transition et des objectifs ambitieux en matière de nature, indépendamment de la disponibilité ou de la qualité actuelle des données. Bien que la collecte, l'évaluation et la communication des données doivent être continuellement renforcées au fil du temps, l'adoption précoce d'objectifs fondés sur la science pour la nature, en cohérence avec le « Science Based Targets Network » ([SBTN](#)), constitue une approche tournée vers l'avenir.

La mise en place précoce de plans de transition pour la nature, en utilisant le processus SBTN, permet de mieux comprendre la relation d'une entreprise avec la nature et de clarifier les données à collecter, la manière de les analyser et de les communiquer. Elle aide également les entreprises à identifier rapidement les risques et les vulnérabilités, à acquérir un avantage concurrentiel dans la gestion des menaces liées à la nature et à renforcer leur chaîne d'approvisionnement face aux risques de transition et aux risques physiques. Ethos encourage les entreprises à suivre les lignes directrices sur [les objectifs scientifiques pour la nature](#) et sur [l'analyse de scénarios](#) élaborées par la TNFD et le SBTN afin de les aider à établir leurs plans de transition pour la nature.

## RAPPORTS

Outre le strict respect des cadres réglementaires cités au chapitre 5 ([Cadres réglementaires](#)), toutes les entreprises devraient commencer à présenter des indicateurs pertinents et vérifiés évaluant leurs impacts, leurs dépendances, leurs risques et leurs opportunités liés à la double crise de la perte de nature et du changement climatique. La [TNFD](#) fournit le cadre de base pour ces publications, et les nouvelles directives sectorielles devraient être mises à profit pour se concentrer sur les aspects les plus importants de chaque secteur ou entreprise (voir par exemple [les attentes spécifiques à chaque secteur](#)).

En outre, la norme sur la biodiversité de la « Global Reporting Initiative » ([GRI 101 : Biodiversité 2024](#)) devrait être privilégiée pour le reporting d'impact des entreprises, car elle devient la norme en la matière pour les entreprises qui publient des rapports sur la durabilité ou l'ESG.

Les entreprises qui ont un impact significatif sur les ressources forestières et hydriques ou qui en sont dépendantes devraient également participer aux questionnaires et aux rapports pertinents du CDP ([CDP Water](#) et [CDP Forests](#)).

Dans l'ensemble, sept cadres et normes de référence peuvent être utilisés par les entreprises pour évaluer et divulguer leurs informations relatives à la nature. Le CDP, l'ESRS, la GRI, l'ISSB, le Natural Capital Protocol, le SBTN et la TNFD doivent être utilisés de manière stratégique en fonction des impacts spécifiques à chaque organisation, de ses dépendances et de la localisation géographique de ses activités. Le rapport « [Accountability for Nature](#) », publié par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Fonds mondial pour la nature (« World Wildlife Fund (WWF) ») et le Fonds pour l'environnement mondial (« Global Environment Facility (GEF) »), présente une analyse comparative approfondie de ces cadres. Il met en évidence les principales tendances, similitudes, différences et domaines d'alignement émergents entre ces approches, aidant ainsi les entreprises à mieux comprendre quelle combinaison de cadres est la plus adaptée à leurs activités.

## ENGAGER LES PARTIES PRENANTES ET PLAIDER EN FAVEUR D'UNE RÉGLEMENTATION RESPONSABLE

Les entreprises doivent dialoguer avec les fournisseurs qu'elles jugent non conformes à leurs politiques de « Ne pas causer de préjudice significatif (DNSH) », qu'ils aient été identifiés par leur système de surveillance et de vérification ou signalés via leur mécanisme de réclamation. Si le dialogue échoue, les relations commerciales entre les parties doivent être rompues.

Les entreprises doivent également adhérer à des initiatives multipartites visant à promouvoir une réglementation responsable (par exemple : le Traité

mondial sur les plastiques) et s'efforcer d'exercer une influence positive au sein de leurs associations professionnelles. Toute action de lobbying visant à démanteler ou à affaiblir les cadres réglementaires destinés à protéger la nature et les écosystèmes doit être évitée.

En outre, les entreprises sont tenues de s'engager auprès des peuples autochtones et des communautés locales. Il est essentiel d'impliquer ces parties prenantes dans les processus de prise de décision, car leur participation et leurs connaissances sont indispensables à la conservation effective de la nature et à une gestion durable des ressources. Prévenir les dommages environnementaux et sociaux permet également aux entreprises de se prémunir contre des conflits coûteux, notamment des litiges, des retards de projets ou des atteintes à la réputation. Les entreprises sont encouragées à suivre les [lignes directrices de la TNFD sur l'engagement auprès des peuples autochtones, des communautés locales et des parties prenantes concernées](#).

## 6.2 ÉVALUATION D'ETHOS

La première exigence, et la plus minimale, pour qu'une entreprise gère ses impacts et ses dépendances vis-à-vis de la nature et réponde aux attentes des investisseurs est d'éviter toute activité ou tout comportement ayant un impact négatif grave. À cet égard, Ethos évalue les entreprises de son univers de recherche afin de détecter toute **controverse** à laquelle elles pourraient être confrontées.

Le processus de recherche d'Ethos comprend deux étapes principales : Premièrement, la nouvelle controverse potentielle est classée. Deuxièmement, elle est évaluée sur la base de divers facteurs et paramètres tels que le nombre de cas, leur impact et la réaction de l'entreprise.

Concernant la première étape de classification, certaines controverses peuvent être directement ou indirectement liées à des enjeux relatifs à la nature.

Pour plus de détails sur ce processus, veuillez-vous référer à la [Méthodologie de Notation ESG d'Ethos](#) accessible au public sur le site internet d'Ethos.

## 6.3 ACTIVITÉS D'ENGAGEMENT D'ETHOS

Ethos mène des activités d'engagement, directement ou par le biais de campagnes collaboratives, auprès d'entreprises dont les activités ou les chaînes de valeur ont un impact négatif significatif sur la nature. Les engagements liés à la nature ont pour objectif d'amener les entreprises à déterminer les sources et les lieux de leurs impacts négatifs, à évaluer les risques et les opportunités associés et à définir des actions concrètes et des plans de transition pour mettre fin à leurs impacts sur la nature et les inverser. De plus, l'objectif final de ce dialogue est toujours d'augmenter durablement la valeur

de l'entreprise pour ses actionnaires et toutes ses parties prenantes (clients, employés, fournisseurs, société civile).

En ce qui concerne la nature en général, Ethos soutient plusieurs campagnes internationales d'engagement collaboratif telles que « [Nature Action 100](#) » (NA 100), qui est soutenue par plus de 230 investisseurs institutionnels à travers le monde et cible 100 entreprises ayant un impact négatif élevé sur la nature.<sup>51</sup> Ethos soutient pleinement son objectif d'engager le dialogue avec les entreprises et les décideurs politiques afin d'inverser la perte de nature et de biodiversité et d'avoir un impact positif sur la valeur à long terme des entreprises en appelant à agir selon six attentes claires : ambition, évaluation, objectifs, mise en œuvre, gouvernance et engagement (voir [annexe B](#)). Le « [Nature Action 100 Benchmark](#) » mesure les progrès de la campagne par rapport à ces attentes.

Ethos soutient et utilise également le « [Nature Benchmark](#) » de la « [World Benchmarking Alliance](#) » (WBA), un outil précieux pour suivre et mesurer les impacts négatifs et les contributions positives des entreprises sur la nature. Il cible plus de 800 entreprises dans 20 secteurs.<sup>52</sup>

## 6.4 ATTENTES SPÉCIFIQUES

Ethos a commencé à définir ses propres attentes en matière de campagnes d'engagement direct sur des questions spécifiques liées à la nature ou à soutenir pleinement les attentes des campagnes collaboratives traitant de ces thèmes.

Ces thèmes sont abordés dans le cadre des controverses et des activités d'engagement d'Ethos auprès d'entreprises suisses et internationales. Bien qu'elles ne soient pas exhaustives, les attentes actuelles se concentrent sur des questions telles que la déforestation, la pollution plastique, la pollution de l'eau, la contamination par les PFAS et l'utilisation abusive de pesticides. Ces questions sont abordées plus en détail dans cette section.

## DÉFORESTATION

La déforestation désigne la conversion des forêts à d'autres usages, notamment l'agriculture, le pâturage, l'exploitation minière et la construction.

L'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (« Food and Agriculture Organization (FAO) ») estime que 10 millions d'hectares de forêt sont abattus chaque année.<sup>53</sup> Cependant, la déforestation ne se produit pas de la même manière dans toutes les régions. La plupart des pertes forestières ont actuellement lieu en Amérique latine, en Afrique subsaharienne, en Asie du Sud-Est et en Océanie. L'Amazonie, Sumatra, Bornéo et le bassin du Congo ont été particulièrement touchés par la perte de forêts tropicales primaires.<sup>54</sup> En réponse à l'impact croissant de la déforestation sur la nature, Ethos a analysé ses principaux facteurs et conséquences dans un document d'engagement publié en 2021, qui présente également ses attentes envers les entreprises pour qu'elles éliminent leur impact négatif sur les forêts. Le document est disponible ici : [Ethos Engagement Paper : Déforestation](#).

En 2021, Ethos a lancé une campagne **d'engagement direct** pour exhorter plusieurs entreprises en Europe, aux États-Unis et au Brésil, actives dans les chaînes de valeur du bœuf et du soja, à mettre en œuvre des pratiques efficaces pour prévenir la déforestation.

Campagnes **d'engagement collaboratif** sur la déforestation soutenues par Ethos :

- [Spring](#), coordonnée par les Principes pour l'investissement responsable (PRI), est une campagne visant à maximiser la contribution des investisseurs à l'objectif mondial de mettre fin à la perte de biodiversité et d'inverser la tendance d'ici 2030, en mettant l'accent sur la déforestation.
- [Le Dialogue des investisseurs avec les instances régulatrices au sujet de la déforestation](#) (« Investor Policy Dialogue on Deforestation (IPDD) »), coordonné par la « Tropical Forest Alliance » et WEF et soutenu par les PRI, est une campagne visant à engager le dialogue avec les organismes publics et les associations industrielles de certains pays (Brésil et Indonésie) sur la question de la déforestation.

SECTEURS PARTICULIÈREMENT À RISQUE	SEUIL DE CONTROVERSE	ATTENTES EN MATIÈRE D'ENGAGEMENT	OUTILS DISPONIBLES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agriculture</li> <li>• Alimentation et boissons</li> <li>• Automobile</li> <li>• Textile</li> <li>• Chimie</li> <li>• Soins personnels</li> <li>• Commerce de détail</li> <li>• Construction</li> <li>• Pharmaceutique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Note de 30/100 selon le classement Forest 500</li> <li>• Évaluation qualitative de l'exposition</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place une politique « zéro déforestation »</li> <li>• S'engager à garantir la traçabilité totale de la chaîne d'approvisionnement</li> <li>• Adopter un système de suivi et de vérification comprenant un mécanisme de réclamation</li> <li>• Collaborer avec les parties prenantes et militer pour mettre fin à la dégradation des forêts</li> <li>• Soutenir la certification volontaire</li> <li>• Rendre compte de la mise en œuvre de la politique et de l'engagement en matière de traçabilité</li> </ul>	<p><a href="#">ENCORE</a></p> <p><a href="#">IBAT</a></p> <p><a href="#">GLOBIO</a></p> <p><a href="#">WWF-Wood Risk</a></p> <p><a href="#">Forest500 ; Global Forest Watch</a></p> <p><a href="#">Science Based Targets Network</a></p>

## POLLUTION PLASTIQUE

La pollution plastique désigne l'accumulation de produits synthétiques en plastique dans l'environnement à un point tel qu'ils ont des effets néfastes sur la faune sauvage et ses habitats, ainsi que sur les populations humaines.

La production de plastique a fortement augmenté au cours des 70 dernières années et a plus que doublé au cours des deux dernières décennies en raison de l'utilisation généralisée des plastiques dans notre vie quotidienne. Cependant, en raison d'une mauvaise gestion des déchets plastiques, ceux-ci deviennent une source de pollution environnementale. Environ 0.5 % des déchets plastiques finissent dans l'océan,<sup>55</sup> et seulement 9 % de la quantité de plastique jamais produite a été recyclée.<sup>56</sup> Les régions les plus touchées par la pollution plastique sont l'Asie et l'Afrique, tandis que la production

de déchets plastiques est principalement concentrée aux États-Unis, en Chine et en Europe.

Ethos a lancé en 2023 une campagne **d'engagement direct** pour inciter plusieurs entreprises de biens de consommation à s'attaquer au problème des déchets plastiques et à soutenir la mise en place d'une économie circulaire.

Campagnes **d'engagement collaboratif** soutenues par Ethos :

- [La déclaration des investisseurs aux entreprises pétrochimiques](#), coordonnée par Planet Tracker, est une déclaration appelant les entreprises pétrochimiques à réduire leur dépendance aux combustibles fossiles, à éliminer les produits chimiques dangereux de leurs produits et à cesser de s'opposer au traité des Nations unies sur les plastiques,<sup>57</sup> qui vise à mettre fin à la pollution plastique.

SECTEURS PARTICULIÈREMENT À RISQUE	SEUIL DE CONTROVERSE	ATTENTES EN MATIÈRE D'ENGAGEMENT	OUTILS DISPONIBLES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Emballage</li> <li>• Alimentation et boissons</li> <li>• Soins personnels</li> <li>• Produits chimiques</li> <li>• Textile</li> <li>• Automobile</li> <li>• Ménage et commerce de détail</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plus de 1.5 % de la pollution moyenne (2018-2023)<sup>58</sup></li> <li>• Ratio moyen entrées/sorties supérieur à 150 (2019-2022)<sup>59</sup></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adopter une stratégie « réduire, réutiliser, remplacer puis recycler » pour les emballages plastiques</li> <li>• Réduire le volume des emballages plastiques utilisés</li> <li>• Augmenter la part des matériaux recyclés dans les emballages plastiques</li> <li>• Mettre en œuvre des mesures innovantes en faveur de la circularité en investissant dans des matériaux et des conceptions d'emballages innovants ou dans des technologies de réutilisation et de recyclage</li> <li>• Collaborer avec les parties prenantes et plaider en faveur de réglementations qui facilitent la circularité et minimisent les impacts négatifs de l'utilisation du plastique sur la santé humaine</li> <li>• Améliorer la communication et la transparence sur la mise en œuvre de la stratégie « réduire, réutiliser, remplacer puis recycler »</li> </ul>	<p><a href="#">ENCORE</a></p> <p><a href="#">IBAT</a></p> <p><a href="#">GLOBIO</a></p> <p><a href="#">Science Based Targets Network</a></p>

## EAU

L'eau est une ressource unique qui est à la base de tous les moteurs de la croissance économique : production alimentaire, production d'énergie, activités industrielles, santé humaine et stabilité politique. Pourtant, l'eau est de façon chronique mal gérée dans une grande partie du monde, et les effets accélérés du changement climatique rendent l'approvisionnement en eau de plus en plus instable.

Campagnes **d'engagement collaboratif** soutenues par Ethos :

- L'initiative « [Valuing Water Finance](#) », coordonnée par Ceres, vise à inciter les grandes entreprises qui utilisent et polluent beaucoup d'eau à mieux valoriser cette ressource, à la considérer comme un risque financier et à mettre en œuvre les changements nécessaires pour protéger les systèmes hydriques.

SECTEURS PARTICULIÈREMENT À RISQUE	SEUIL DE CONTROVERSE	ATTENTES EN MATIÈRE D'ENGAGEMENT	OUTILS DISPONIBLES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Textile</li> <li>• Alimentation et boissons</li> <li>• Haute technologie</li> <li>• Agriculture</li> <li>• Énergie</li> <li>• Viande</li> <li>• Construction</li> <li>• Exploitation minière</li> <li>• Automobile</li> </ul>	Pas de seuil spécifique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aucun impact négatif sur la disponibilité de l'eau dans les zones où l'eau est rare tout au long de la chaîne de valeur</li> <li>• Aucun impact négatif sur la qualité de l'eau tout au long de la chaîne de valeur</li> <li>• Aucune contribution à la conversion d'écosystèmes naturels essentiels à l'approvisionnement en eau douce et à la biodiversité aquatique, et soutien actif à la restauration d'habitats dégradés</li> <li>• Contribuer à garantir un accès universel et équitable à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène tout au long de la chaîne de valeur</li> <li>• S'engager auprès des parties prenantes et mener des activités de lobbying en faveur d'une gestion durable des ressources en eau</li> </ul>	<p><a href="#">ENCORE</a></p> <p><a href="#">IBAT</a> ; <a href="#">GLOBIO</a></p> <p><a href="#">WWF Water Risk Filter</a></p> <p><a href="#">Aqueduct</a> ; <a href="#">Aqueduct Foods</a></p> <p><a href="#">Freshwater Science Based Targets</a></p> <p><a href="#">Ocean Science-Based Targets</a></p>

## PFAS

Les PFAS désignent les substances per- et polyfluoroalkylées, une famille de milliers de produits chimiques organiques synthétiques. Elles sont également connues sous le nom de « produits chimiques éternels », car leurs propriétés chimiques les empêchent de se décomposer dans l'environnement, ce qui les rend indestructibles. Elles sont donc considérées comme des produits chimiques dangereux en raison de leurs effets nocifs sur l'environnement et la santé humaine. Elles sont notamment utilisées comme revêtement pour des produits de consommation courante et sont connues pour polluer les sols, les eaux souterraines et les réserves d'eau potable, ainsi que pour nuire à la santé des populations locales.

Campagnes **d'engagement collaboratif** soutenues par Ethos :

- [L'initiative des investisseurs sur les produits chimiques dangereux](#) (« Investor Initiative on Hazardous Chemicals (IIHC) »), coordonnée par ChemSec, est une campagne visant à réduire l'impact négatif des produits chimiques dangereux.

SECTEURS PARTICULIÈREMENT À RISQUE	SEUIL DE CONTROVERSE	ATTENTES EN MATIÈRE D'ENGAGEMENT	OUTILS DISPONIBLES
<ul style="list-style-type: none"> <li>Produits chimiques</li> </ul>	Pas de seuil spécifique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accroître la transparence en divulguant le volume de production des produits qui contiennent ou sont composés de PFAS</li> <li>Élimination complète de tous les PFAS</li> <li>Assumer la responsabilité de la dépollution des sites directement détenus ou de leurs environs</li> <li>Développer des alternatives plus sûres aux PFAS</li> <li>Encourager les nouvelles réglementations</li> </ul>	<p><a href="#">ENCORE</a></p> <p><a href="#">IBAT</a> ; <a href="#">GLOBIO</a></p> <p><a href="#">Science Based Targets Network</a></p>

## UTILISATION ABUSIVE DES PESTICIDES

Les pesticides sont des substances utilisées pour lutter contre les ravageurs et protéger les cultures. Ils comprennent les herbicides, les insecticides et les fongicides. Les pesticides sont souvent produits synthétiquement et conçus pour cibler des organismes spécifiques. S'ils peuvent jouer un rôle important dans la protection des cultures et l'augmentation des rendements agricoles, ils peuvent également avoir des effets négatifs et nuire à la nature et à la biodiversité en contaminant les sols et l'eau, en réduisant les populations de pollinisateurs, en perturbant les écosystèmes et en provoquant le déclin d'espèces non ciblées. Ils peuvent également être toxiques pour les agriculteurs ou les

travailleurs qui les appliquent, ainsi que pour la population générale par le biais de l'alimentation, de l'eau potable ou de l'air contaminé.<sup>60</sup>

Dans le cadre d'une campagne **d'engagement direct** lancée en 2022, Ethos exhorte une entreprise chimique européenne qui a gravement et à plusieurs reprises violé les normes internationales sur l'utilisation des pesticides à prendre les mesures correctives appropriées pour remédier à cette situation.

SECTEURS PARTICULIÈREMENT À RISQUE	SEUIL DE CONTROVERSE	ATTENTES EN MATIÈRE D'ENGAGEMENT	OUTILS DISPONIBLES
<ul style="list-style-type: none"> <li>Agriculture</li> <li>Alimentation</li> <li>Produits chimiques</li> </ul>	Pas de seuil spécifique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Supprimer les pesticides hautement dangereux (« Highly Hazardous Pesticides (HHPs) »), associés à un risque élevé de cancer, de la gamme de produits</li> <li>Adopter une approche constructive face aux poursuites judiciaires et aux restrictions d'utilisation des HHPs</li> <li>Remédier à l'impact négatif des incidents liés à l'utilisation des HHPs</li> <li>Améliorer les processus de gestion afin de prévenir de nouveaux incidents</li> </ul>	<p><a href="#">ENCORE</a></p> <p><a href="#">IBAT</a> ; <a href="#">GLOBIO</a></p> <p><a href="#">Science Based Targets Network</a></p>

## AUTRES THÈMES

Outre les thèmes mentionnés ci-dessus, Ethos évalue les impacts négatifs ou les controverses directement ou indirectement liés à la nature pour toutes les entreprises. Au cas par cas, en fonction de divers facteurs tels que la gravité des impacts sur la nature, Ethos peut engager un dialogue spécifique avec l'entreprise sur ces questions. Voici quelques exemples non exhaustifs de controverses ayant des impacts négatifs sur la nature :

- **Qualité des infrastructures** : effondrement de barrages, de digues de retenue, de pipelines, de centrales électriques ou d'autres infrastructures causant de graves dommages à l'environnement.

- **Problèmes de pollution** : par exemple, le stockage ou l'élimination inadéquats des résidus miniers peuvent entraîner une grave pollution de l'eau et des sols. En outre, l'élimination des déchets dangereux comporte des risques environnementaux importants.
- **Marées noires** : marées noires spécifiques entraînant des conséquences environnementales durables sur les écosystèmes si elles ne sont pas gérées de manière appropriée.

SECTEURS PARTICULIÈREMENT À RISQUE	SEUIL DE CONTROVERSE	ATTENTES EN MATIÈRE D'ENGAGEMENT
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Industrie</li> <li>• Matériaux</li> <li>• Services</li> <li>• Énergie</li> </ul>	Pas de seuil spécifique	Attentes en matière d'engagement au cas par cas

# 7. Conclusion

La nature disparaît à un rythme accéléré et les services écosystémiques fondés sur la biodiversité s'effondrent. Ces tendances représentent une menace directe et systémique pour la stabilité économique et l'habitabilité de la planète. Le consensus scientifique confirme que l'humanité a déjà franchi plusieurs limites planétaires sûres. D'un point de vue à la fois financier et sociétal, cette réalité exige des mesures urgentes et décisives.

Bien que les cadres et méthodologies de gestion des risques liés à la nature soient encore en cours d'élaboration, cela ne saurait justifier l'inaction. La gravité, l'interdépendance et l'irréversibilité de la perte de la nature exigent une mobilisation immédiate des entreprises et des institutions financières. Toutes les organisations sont exposées, que ce soit à travers des perturbations opérationnelles et dans les chaînes d'approvisionnement ou des risques réglementaires et juridiques, l'évolution des préférences des consommateurs et l'accélération des innovations technologiques. La crise environnementale, en constante évolution, va profondément transformer les marchés, générant à la fois des risques et des opportunités. Les entreprises qui identifient et prennent en compte leurs dépendances et leurs impacts sur le monde naturel seront mieux placées pour s'adapter et jouer un rôle moteur dans cette transition.

Les entreprises doivent sans délai évaluer leurs impacts, dépendances, risques et opportunités liés à la nature, puis élaborer des plans de transition ambitieux et crédibles. Des plans imparfaits dès le départ valent mieux qu'une attente prolongée de données complètes ou d'outils pleinement aboutis. Ethos exhorte les entreprises à s'engager à aligner leurs modèles économiques sur les limites écologiques de la planète.

## LIMITES

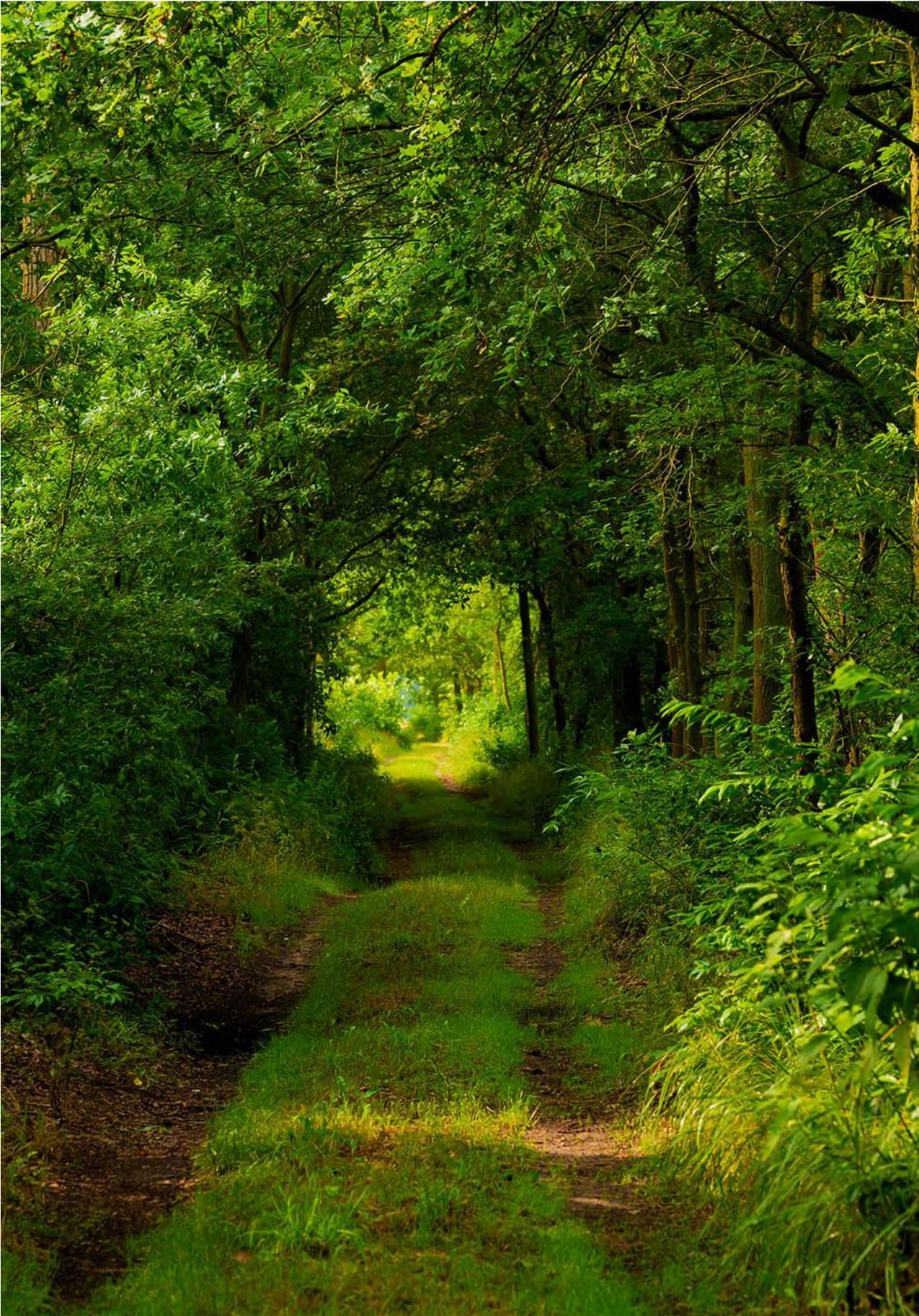
Ce document représente les premières orientations d'Ethos pour aider les entreprises à commencer à évaluer leurs relations avec la nature à l'aide des outils actuellement disponibles et dans le cadre des réglementations existantes. Il clarifie également les attentes générales et spécifiques d'Ethos et décrit l'approche qu'il entend adopter dans le dialogue avec les actionnaires sur cette question. Étant donné que les connaissances scientifiques, les données et les normes de reporting sont en constante évolution, ce document ne peut être exhaustif, définitif ou adapté à tous les secteurs.

Ethos entend mettre à jour ce document et publier d'autres attentes spécifiques à certains secteurs à mesure que de nouvelles données et de meilleures pratiques seront disponibles.

## PERSPECTIVES

À mesure que les réglementations s'étendent pour exiger des rapports intégrés sur le climat, la nature et la biodiversité, les entreprises qui tardent à agir seront soumises à une surveillance accrue de la part des investisseurs, des organisations non gouvernementales (ONG) et des tribunaux, ce qui exercera des pressions réputationnelles, financières et juridiques sur tous les aspects de leurs activités et leur accès au capital. Les risques physiques et de transition liés à la perte de nature devraient donc se concrétiser davantage pour les entreprises dans un avenir proche. Si les risques liés à la nature ne sont pas pris en compte, ils pourraient se propager à tous les secteurs et constituer une menace systémique pour l'économie dans son ensemble. En prenant dès maintenant des mesures proactives, les entreprises peuvent anticiper l'évolution des exigences, préserver le capital naturel et renforcer leur résilience à long terme.

La TNFD est appelée à devenir la référence mondiale en matière de divulgation d'informations liées à la nature, et le SBTN le principal cadre pour la définition d'objectifs scientifiques liés à la nature. Les premiers à l'adopter bénéficieront d'un avantage concurrentiel en recueillant des données clés et en clarifiant leur double matérialité avec la nature.





ATTENTES SPÉCIFIQUES  
À CHAQUE SECTEUR

# 1. Secteur de l'alimentation et de l'agriculture

Le secteur de l'alimentation et de l'agriculture est identifié comme ayant l'impact le plus important sur la nature et la perte de biodiversité, notamment au travers de presque tous les facteurs clés : conversion d'habitats naturels en terres agricoles, pollution, surexploitation des ressources et changement climatique (via les émissions de GES). Malgré les dommages considérables qu'il cause à la nature, ce secteur reste fortement dépendant des services écosystémiques qu'il dégrade, lesquels constituent des intrants essentiels à sa productivité.

## IMPACTS

Le système alimentaire mondial, de l'agriculture et la pêche jusqu'à la transformation, l'emballage, la distribution et la vente au détail, est l'un des principaux facteurs de pression sur la planète. Ses impacts les plus importants sont les suivants : destruction massive d'habitats due à la conversion des terres (par exemple, la déforestation) et à l'exploitation destructrice des ressources marines, entraînant une perte de biodiversité ; stress hydrique sévère dû à une consommation élevée et à la pollution par le ruissellement des nutriments (provoquant l'eutrophisation), les pesticides, les plastiques et les effluents ; contribution majeure au changement climatique par les émissions de GES tout au long de la chaîne (CO<sub>2</sub> provenant de l'énergie/de l'utilisation des terres, CH<sub>4</sub> provenant de l'élevage/des déchets, N<sub>2</sub>O provenant des engrais, fuites de réfrigérants hydrofluorocarbures (HFC) ; dégradation généralisée des sols altérant le fonctionnement des écosystèmes ; pollution plastique omniprésente provenant en grande partie des déchets d'emballage ; toxicité agrochimique directe nuisant aux pollinisateurs et aux espèces non ciblées ; et pertes/gaspillage alimentaires importants, représentant une inefficacité majeure des ressources. En outre, le système alimentaire mondial est responsable de 80 % de la déforestation et 70 % de la perte de biodiversité terrestre est liée à la production alimentaire.<sup>61</sup> De plus, on estime que 25 % de toutes les maladies infectieuses émergentes chez les humains et plus de 50 % des maladies zoonotiques sont attribuées à des facteurs agricoles depuis 1940.<sup>62</sup>



## DÉPENDANCES

Les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture reposent fondamentalement sur le capital naturel et les services écosystémiques, tant pour leur existence même que pour leur productivité. Parmi les dépendances critiques figurent : un accès fiable à des volumes suffisants d'eau douce propre pour l'irrigation, l'élevage et la transformation ; des sols sains et fertiles, dont la structure, la rétention d'eau, l'apport en nutriments et la résilience dépendent fortement de la biodiversité des sols et du cycle naturel des nutriments ; les services essentiels de pollinisation assurés par les insectes, les oiseaux et les chauves-souris, indispensables au rendement et à la qualité de nombreuses cultures ; un réservoir diversifié de ressources génétiques présentes dans les espèces sauvages apparentées aux cultures et les variétés ou races locales traditionnelles, essentielles pour la résilience, l'adaptation à l'évolution des conditions et la sélection future ; la régulation naturelle des ravageurs et des maladies assurée par des écosystèmes équilibrés et des espèces bénéfiques, contribuant à limiter les pertes de récoltes ; et une dépendance globale à un climat relativement stable avec des conditions météorologiques prévisibles (températures, précipitations), dont les écosystèmes intacts favorisent la régulation.

## RISQUES

Dans l'agriculture, la perte de nature présente des risques physiques importants pour les cultures et le bétail, menaçant l'ensemble du secteur et la viabilité à long terme des entreprises. Les principaux risques sont le déclin des pollinisateurs essentiels, les pénuries d'eau et les problèmes de qualité, la dégradation et l'érosion des sols, les déséquilibres entre les ravageurs et les maladies (y compris les espèces envahissantes), la perte de diversité génétique végétale, les boucles de rétroaction climatique conduisant à des phénomènes météorologiques extrêmes plus fréquents et l'effondrement des écosystèmes transformant des terres fertiles en zones arides ou désertifiées. Les espèces envahissantes ont causé des dommages s'élevant à 509 milliards de dollars US à l'agriculture entre 1970 et 2020. En outre, le déclin des pollinisateurs à lui seul pourrait mettre en péril plus de 577 milliards de dollars US de production agricole mondiale chaque année.<sup>63</sup>

De plus, l'augmentation des litiges, des pressions réglementaires, commerciales et en matière de réputation représente un risque majeur de transition, en particulier pour les entreprises dont les pratiques environnementales sont médiocres. L'émergence de politiques telles que celles visant la déforestation et l'utilisation durable des terres restreint de plus en plus les chaînes d'approvisionnement traditionnelles de matières premières telles que le bétail et l'huile de palme.

En fin de compte, les entreprises des secteurs à fort impact et dépendants de la nature pourraient se voir confrontées à un accès limité au financement et à l'assurance, ainsi qu'à des coûts plus élevés, à mesure que les institutions financières et les compagnies d'assurance intègrent de plus en plus les risques liés à la nature dans leurs décisions de crédit et de souscription.

## OPPORTUNITÉS

La demande des consommateurs évolue rapidement vers des produits plus durables, avec une réduction de la consommation de viande, un recours accru aux certifications et une opposition croissante à l'utilisation du plastique. Cette évolution offre aux entreprises du secteur agroalimentaire de belles opportunités de se positionner en tant que leaders en matière de durabilité et de pratiques favorables à la biodiversité. En diversifiant leurs cultures et en créant de nouveaux produits, notamment des protéines alternatives, les entreprises peuvent accéder à des marchés émergents et séduire des consommateurs soucieux de leur santé et de l'environnement.

Le respect des certifications de durabilité reconnues contribue à renforcer la confiance des consommateurs et ouvre l'accès à des marchés haut de gamme. Parallèlement, l'agriculture régénérative et respectueuse de la biodiversité peut réduire les coûts des intrants, améliorer la santé des sols et renforcer la résilience face aux ravageurs, aux maladies et au changement climatique. L'adoption d'approches favorables à la biodiversité attire également les investissements verts, renforce la réputation des marques et réduit les risques réglementaires et réputationnels.

## ÉVALUATION DES CONTROVERSES PAR ETHOS

Ethos exige des entreprises agroalimentaires qu'elles s'attaquent sans délai à l'impact et aux dépendances de leurs activités et s'abstiennent de se livrer aux pratiques néfastes suivantes :

**Déforestation** : adopter et mettre en œuvre une politique claire de zéro déforestation dans toutes les opérations et tout au long de la chaîne de valeur. Surveiller et tracer tous les fournisseurs de la chaîne d'approvisionnement. Mettre en place des mécanismes de contrôle et s'approvisionner auprès de fournisseurs certifiés.

**Pollution plastique** : réduire le volume de plastique utilisé et développer la circularité. Augmenter la proportion de matériaux recyclés dans les emballages plastiques. Publier et surveiller les indicateurs pertinents pour gérer et réduire les déchets plastiques et la pollution.

**Utilisation abusive de pesticides** : veiller à ce qu'aucun produit chimique dangereux ne soit utilisé dans ses propres activités et tout au long de la chaîne de valeur. Mettre en œuvre un nettoyage strict et complet des sites pollués. Adopter une approche constructive en cas de poursuites judiciaires.

**Eau** : éviter la contamination des ressources en eau douce due à l'utilisation de pesticides et d'emballages plastiques. Veiller à une utilisation responsable des ressources en eau afin d'éviter les sécheresses et les impacts négatifs sur la production et les écosystèmes locaux.

**Conversion des terres** : adopter et mettre en œuvre des politiques claires et contraignantes de non-conversion dans toutes les opérations et tout au long de la chaîne de valeur.

## CADRES RECOMMANDÉS

THÈME	AUTEUR	LIEN
Cultures de rente	WBCSD	<a href="#">Feuille de route pour une nature positive : Fondements du système agroalimentaire – sous-secteur des cultures de rente</a>
Café, maïs, produits laitiers, riz, soja	WBCSD	<a href="#">Feuille de route pour une nature positive : Fondements du système agroalimentaire – analyses approfondies par paysage</a>
Risques liés à la nature et agriculture	WWF	<a href="#">Bringing It Down To Earth : Risques liés à la nature et à l'agriculture</a>
Produits agricoles, viande, volaille et produits laitiers, aliments transformés, détaillants et distributeurs alimentaires et restaurants.	TNFD	<a href="#">Guide sectoriel complémentaire – Alimentation et agriculture</a>
Boissons	TNFD	<a href="#">Guide sectoriel complémentaire – Boissons</a>
Aquaculture	TNFD	<a href="#">Guide sectoriel complémentaire – Aquaculture</a>
Pêche	TNFD	<a href="#">Guide sectoriel complémentaire – Pêche</a>
Plastiques dans l'agriculture	FAO	<a href="#">Projet provisoire de code de conduite volontaire sur l'utilisation durable et la gestion des plastiques dans l'agriculture</a> <a href="#">Évaluation des plastiques agricoles et de leur durabilité</a>
Secteur bancaire et les filières du bétail, soja et de l'huile de palme	PNUE FI	<a href="#">Premiers pas dans les secteurs de l'agriculture, de la sylviculture et de l'exploitation minière</a>

## 2. Industrie de la chimie

L'industrie chimique a très probablement déjà dépassé les limites planétaires en matière de pollution chimique,<sup>64 65</sup> mais son impact global a toujours été peu pris en compte dans la recherche scientifique, où il n'était souvent examiné qu'en relation avec l'utilisation de pesticides et d'herbicides.<sup>66</sup> Au-delà de ces substances, le secteur utilise largement de nombreux produits chimiques dangereux dont les effets néfastes sur les écosystèmes restent souvent méconnus. Alors qu'environ 95 %<sup>67</sup> des industries manufacturières dépendent fortement des produits chimiques, le secteur chimique lui-même dépend de manière critique de la santé des écosystèmes et des ressources en eau douce pour la continuité de ses activités et l'innovation. Il est donc essentiel de s'attaquer aux impacts environnementaux de cette industrie, non seulement pour la conservation du capital naturel, mais aussi pour la durabilité à long terme et la gestion des risques de ce secteur.



### IMPACTS

L'industrie chimique contribue à la perte de nature et de biodiversité par la pollution chimique, la pollution plastique, les émissions de GES, l'utilisation de l'eau et la conversion des terres tout au long de sa chaîne de valeur. Les rejets à grande échelle de substances dangereuses telles que les pesticides, les engrais, les métaux lourds, les composés organiques volatils et les produits chimiques industriels modifient la composition des espèces, contaminent les sols et l'eau, réduisent la diversité génétique et, en fin de compte, nuisent à la santé humaine. Ces polluants sont hautement toxiques, persistants (par exemple les PFAS) et peuvent avoir des répercussions même dans les zones protégées, affaiblissant la résilience des espèces et les rendant plus vulnérables à d'autres stress environnementaux tels que le changement climatique. Les pics fréquents de concentrations chimiques dus aux rejets industriels ou au ruissellement agricole exacerbent ces impacts en laissant peu de temps aux écosystèmes pour se rétablir, ce qui peut entraîner des déclinés irréversibles. De même, la production massive et l'élimination inadéquate des plastiques entraînent une pollution persistante qui perturbe les écosystèmes, nuit à la faune sauvage et aux êtres humains et dégrade la biodiversité terrestre et marine. Il est donc essentiel de lutter contre la pollution chimique et d'intégrer cette lutte dans les stratégies de lutte contre le changement climatique et la perte d'habitats dans le cadre des efforts mondiaux de conservation de la biodiversité.<sup>68</sup>

### DÉPENDANCES

Les entreprises chimiques sont fortement dépendantes d'écosystèmes sains pour des ressources essentielles telles que l'eau douce (qui représente environ 70 % de la dépendance du secteur), la biomasse, les minéraux et l'énergie. De nombreux processus chimiques, tels que le craquage catalytique et la cristallisation, ne peuvent fonctionner sans un approvisionnement fiable en eau. En outre, le secteur dépend de la biodiversité pour la découverte et le développement de nouveaux produits, en particulier dans le domaine pharmaceutique, où les composés naturels sont essentiels à l'innovation.

### RISQUES

Les risques liés à la nature pour l'industrie chimique comprennent le renforcement de la réglementation, les perturbations physiques (par exemple, les pénuries d'eau, les inondations), les interruptions de la chaîne d'approvisionnement et l'atteinte à la réputation. L'incapacité à faire face aux impacts environnementaux peut entraîner des conséquences opérationnelles, juridiques et financières, notamment une dépréciation des actifs, une augmentation des coûts et un accès réduit au capital. Plusieurs poursuites judiciaires intentées contre des entreprises du secteur chimique ont entraîné des sanctions financières extrêmement lourdes et une atteinte à leur réputation.<sup>69</sup> Les entreprises chimiques impliquées dans des scandales environnementaux et des

cas de pollution continuent de subir de graves conséquences financières des décennies plus tard, des milliers de poursuites judiciaires affectant leur stabilité financière, leur réputation, le cours de leurs actions et leur accès au financement. Alors que la nature devient un risque stratégique majeur au même titre que le changement climatique, les entreprises qui ne s'adaptent pas sont soumises à une surveillance accrue de la part des régulateurs, des investisseurs et des consommateurs.

## OPPORTUNITÉS

L'adoption de stratégies respectueuses de la nature ouvre la voie à l'innovation dans le secteur chimique, avec des produits plus sûrs et plus durables, le soutien à des modèles d'économie circulaire et la mise en place de chaînes d'approvisionnement résilientes. En investissant dans les données écologiques, la chimie verte et les solutions fondées sur la nature, les entreprises peuvent réduire les risques, renforcer la valeur de leur marque et répondre aux nouvelles exigences réglementaires et aux demandes des parties prenantes. Le leadership en matière de gestion de la biodiversité permet au secteur de conquérir de nouveaux marchés et de nouvelles opportunités de financement tout en contribuant aux objectifs mondiaux visant à endiguer et inverser la perte de biodiversité d'ici 2030.

## ÉVALUATION DES CONTROVERSES PAR ETHOS

Ethos exige des entreprises impliquées dans la production et l'utilisation de produits chimiques qu'elles s'attaquent sans délai à l'impact et aux dépendances de leurs activités et s'abstiennent de faire ou de mettre en œuvre les mesures suivantes :

**Utilisation abusive de pesticides et de produits chimiques dangereux** : adopter une politique de non-utilisation et de non-production de produits chimiques hautement dangereux. Adopter une approche constructive en cas de poursuites judiciaires et de restrictions d'utilisation des produits. Remédier aux impacts négatifs liés aux produits chimiques dangereux produits et utilisés. Ne pas vendre de produits interdits sur d'autres marchés moins réglementés.

**Pollution par les PFAS** : garantir l'élimination totale des PFAS. Renforcer la transparence en divulguant les volumes de production. Développer des alternatives plus sûres. Assumer la responsabilité de la dépollution des sites. Soutenir activement les nouvelles réglementations.

**Pollution plastique** : investir dans des matériaux innovants et des technologies de recyclage. Cesser de s'opposer au Traité mondial sur les plastiques, qui vise à mettre fin à la pollution plastique.

**Eau** : publier de manière transparente le volume d'eau douce utilisé pour les opérations et la stratégie d'approvisionnement. Mettre en œuvre des systèmes de gestion de l'eau afin de réduire la consommation et d'augmenter le recyclage. Éviter la contamination de l'eau douce par des substances toxiques.

**Conversion des terres** : adopter une politique de conversion zéro pour toutes les opérations et les fournisseurs en amont dans ou à proximité des zones clés pour la biodiversité et d'autres écosystèmes de grande valeur. Sélectionner les nouveaux sites à l'aide d'outils d'évaluation des risques spatiaux (par exemple, IBAT) et exiger des fournisseurs qu'ils fassent de même.

## CADRES RECOMMANDÉS

THÈME	AUTEUR	LIEN
Guide relatif aux produits chimiques	TNFD	<a href="#">Guide sectoriel complémentaire – Produits chimiques</a>
Feuille de route pour les produits chimiques	WBCSD	<a href="#">Vers des produits chimiques positifs pour la planète : une feuille de route pour la transformation chimique</a>
Nature Positive	WEF	<a href="#">Nature Positive : le rôle du secteur chimique</a>
Classement ChemScore	ChemSec	<a href="#">ChemScore 2024</a>
Cadre mondial sur les produits chimiques	PNUE	<a href="#">Cadre mondial sur les produits chimiques</a>

# 3. Industrie pharmaceutique

Le secteur pharmaceutique dépend fortement de la biodiversité, mais contribue également à la dégradation de l'environnement tout au long de sa chaîne de valeur. Bien qu'il repose sur les composés naturels et les services écosystémiques pour la découverte et la production de médicaments, il a également un impact sur l'environnement en raison de l'utilisation intensive des ressources, de la pollution et de la perturbation des habitats.

## IMPACTS

De l'approvisionnement en ingrédients botaniques et minéraux à l'élimination des médicaments non utilisés, les activités pharmaceutiques laissent une empreinte écologique considérable. L'extraction des matières premières implique souvent la conversion d'écosystèmes riches en biodiversité pour la culture de matières premières d'origine biologique, telles que les plantes médicinales, contribuant directement à la destruction des habitats et à la perte d'espèces. Les processus de fabrication sont à la fois gourmands en énergie et en eau, générant d'importantes émissions de gaz à effet de serre et dépendant largement d'intrants énergétiques d'origine fossile, en particulier pour la synthèse des ingrédients pharmaceutiques actifs (« Active Pharmaceutical Ingredient (API) »). Ces API, notamment les antibiotiques, les antalgiques et les hormones, se retrouvent fréquemment dans les milieux aquatiques via les effluents, provoquant une toxicité significative pour la faune aquatique et accélérant la résistance aux antimicrobiens (RAM).<sup>70</sup> Par ailleurs, le recours généralisé aux plastiques à usage unique dans les emballages et les opérations stériles engendre une pollution persistante aux microplastiques. Le secteur génère également d'importants déchets chimiques, notamment des solvants et des réactifs, susceptibles de s'accumuler dans les sols et les milieux aquatiques en l'absence d'une gestion adéquate.

## DÉPENDANCES

Le secteur pharmaceutique est profondément dépendant de la nature et de la biodiversité pour ses fonctions essentielles : il repose sur les ressources génétiques pour la découverte de médicaments, sur des matières premières d'origine biologique pour la production (par exemple, extraits de plantes, enzymes microbiennes, sang de limule) ainsi que sur des services écosystémiques clés tels que l'approvisionnement en eau douce et la régulation du climat.<sup>71</sup> La découverte et la fabrication de



médicaments s'appuient largement sur les services rendus par la nature : diversité génétique et biologique fournissant des composés innovants, flux fiables d'eau propre utilisés comme solvants et pour le refroidissement, et stabilité climatique garantissant le bon fonctionnement des chaînes d'approvisionnement. En l'absence d'écosystèmes sains, la mise au point de nouveaux traitements ainsi que les ressources fondamentales nécessaires à une production stérile sont menacées.<sup>72</sup>

## RISQUES

La perte de biodiversité et la dégradation des services écosystémiques font peser des risques importants sur l'industrie pharmaceutique. La raréfaction ou la perturbation de l'accès aux matières premières naturelles, ainsi que la baisse de la qualité des plantes, peuvent retarder le développement des médicaments et augmenter les coûts de production.<sup>73</sup> La pénurie d'eau, en particulier dans les pays où la production pharmaceutique est concentrée, comme l'Inde et la Chine, peut menacer les activités des usines et le respect des réglementations.

La sensibilisation croissante du public à la pollution pharmaceutique et à ses impacts écologiques a conduit à un renforcement des réglementations sur les rejets, à des normes environnementales plus strictes et à des exigences accrues en matière de transparence. Les entreprises qui ne parviennent pas à gérer leur empreinte écologique s'exposent à des atteintes à leur réputation, à

des actions en justice et à des sanctions financières. En outre, le non-respect des nouvelles obligations de transparence pourrait entraîner une baisse de la confiance des investisseurs et un accès restreint aux capitaux. À mesure que les écosystèmes continuent de se dégrader, la capacité du secteur à maintenir une production stable et à innover efficacement sera mise sous pression.

## OPPORTUNITÉS

Malgré les défis à relever, le secteur pharmaceutique est fortement incité à adopter des pratiques respectueuses de la nature. La chimie verte peut réduire les déchets dangereux et améliorer l'efficacité énergétique et matérielle.<sup>74</sup> Le développement de méthodologies d'écotoxicologie de précision peut contribuer de manière significative à réduire l'impact environnemental des produits pharmaceutiques.<sup>75</sup> Le recours à des alternatives synthétiques ou cultivées en laboratoire, telles que le lysat recombinant en remplacement du sang de limule, pourrait réduire la pression exercée sur certaines espèces vulnérables. La restauration des habitats à proximité des sites de production peut atténuer les impacts et renforcer les écosystèmes locaux. Enfin, l'intégration de critères liés à la nature dans les processus d'approvisionnement et les chaînes d'approvisionnement pourrait contribuer à la réduction des risques et à la réponse aux attentes croissantes des parties prenantes, tout en offrant un avantage concurrentiel.

## ÉVALUATION DES CONTROVERSES PAR ETHOS

Ethos exige des entreprises pharmaceutiques et biotechnologiques qu'elles s'attaquent sans délai à l'impact et aux dépendances de leurs activités et s'abstiennent de faire ou de mettre en œuvre les mesures suivantes :

**Déforestation** : adopter et mettre en œuvre des politiques claires de zéro déforestation dans toutes les opérations et tout au long de la chaîne de valeur. Surveiller et tracer tous les fournisseurs dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement. Mettre en place des mécanismes de contrôle et s'approvisionner auprès de fournisseurs certifiés.

**Utilisation abusive de produits chimiques** : adopter une politique stricte de non-utilisation de produits chimiques hautement dangereux. Publier la liste de tous les produits chimiques dangereux utilisés dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement et une stratégie visant à éliminer progressivement ces produits. Éviter, réduire et éliminer progressivement l'utilisation de résidus pharmaceutiques nocifs (par exemple, les API, les microplastiques). Minimiser les émissions d'antibiotiques issues de la fabrication et appliquer des pratiques responsables en matière d'utilisation et de chaîne d'approvisionnement afin de réduire la résistance aux antimicrobiens.

**Pollution plastique** : investir dans des matériaux innovants et des technologies de recyclage. Réduire l'utilisation des plastiques et éviter la pollution par les microplastiques. Cesser de s'opposer au Traité mondial sur les plastiques, qui vise à mettre fin à la pollution plastique.

**Eau** : éviter la contamination de l'eau douce par des résidus pharmaceutiques. Mettre en œuvre des stratégies de conservation de l'eau. Améliorer le traitement des eaux usées.

**Gestion des déchets** : adopter une stratégie crédible pour gérer les déchets polluants et dangereux et améliorer les systèmes de recyclage.

## CADRES RECOMMANDÉS

THÈME	AUTEUR	LIEN
Guide relatif aux produits pharmaceutiques et à la biotechnologie	TNFD	<a href="#">Guide sectoriel complémentaire – Biotechnologie et produits pharmaceutiques</a>
Feuille de route pour l'industrie pharmaceutique	WBCSD	<a href="#">Feuilles de route vers une nature positive : fondements pour le secteur pharmaceutique</a>
Actions en faveur de la nature	PwC UK, Business for Nature, WBCSD	<a href="#">Secteur pharmaceutique : actions prioritaires pour un avenir positif pour la nature</a>
Résistance aux antimicrobiens	AMR Industry Alliance	<a href="#">Alliance Industrielle AMR</a>
Chaînes de valeur responsables dans l'industrie pharmaceutique	PSCI	<a href="#">Initiative pour la chaîne d'approvisionnement pharmaceutique (PSCI)</a>



# ANNEXES

## A. AUTRES CADRES RÉGLEMENTAIRES

ANNEXE TABLEAU 1. RÉSUMÉ DES PRINCIPAUX CADRES RÉGLEMENTAIRES EN FONCTION DE LA SITUATION GÉOGRAPHIQUE HORS UE<sup>1</sup>

	CADRES RÉGLEMENTAIRES ET PUBLIC VISÉ	EXIGENCES	OBJECTIFS
FRANCE	<p>Article 29 de la loi sur la transition énergétique et la relance écologique (LEC 29).<sup>76 77</sup></p> <p>Toutes les sociétés de gestion françaises, y compris les filiales françaises de sociétés de gestion étrangères, dont le montant des actifs sous gestion est supérieur à 500 millions d'euros.</p>	<p>Les entreprises concernées doivent publier des informations sur les effets de leurs portefeuilles sur le changement climatique et la perte de biodiversité, ainsi que sur la vulnérabilité de leurs portefeuilles à ces deux enjeux (double matérialité), et préciser les mesures mises en œuvre pour prendre en compte ces risques dans leur stratégie d'investissement.</p> <p>Un rapport LEC 29 doit être publié chaque année et remis au plus tard le 30 juin, selon les modèles fournis par l'Autorité des marchés financiers (AMF), à compter de l'exercice 2021.</p> <p>Le LEC 29 est entré en vigueur en mai 2021.</p>	<p>Il se veut plus ambitieux que le SFDR, en mettant l'accent sur les questions climatiques et de biodiversité.</p>
INDE	<p>Rapport sur la responsabilité et la durabilité des entreprises (« Business Responsibility and Sustainability Reporting (BRSR) »).<sup>78</sup></p> <p>Entreprises et institutions financières (IF) figurant parmi les 1000 premières entités cotées en Inde en termes de capitalisation boursière.</p>	<p>Les entreprises concernées sont tenues de publier des informations complètes sur leurs performances ESG, conformément aux 9 principes des lignes directrices nationales sur la conduite responsable des entreprises (« National Guidelines on Responsible Business Conduct (NGBRC) »).<sup>79</sup></p> <p>Les informations relatives à la nature sont couvertes par la question n° 5, « Impact sur la biodiversité », du principe 6 des NGBRC. La publication est obligatoire chaque année dans le rapport de l'entreprise à partir de l'exercice 2022-2023.</p> <p>Le BRSR est entré en vigueur en mai 2021.</p>	<p>Fournir des informations ESG standardisées et quantitatives, améliorant ainsi la comparabilité entre les entreprises, les secteurs et dans le temps.</p> <p>Aider les investisseurs à prendre des décisions plus éclairées et encourager les entreprises à s'engager plus efficacement auprès des parties prenantes en se concentrant non seulement sur les impacts financiers, mais aussi sur les impacts sociaux et environnementaux.</p>
INDONESIE	<p>Règlement sur l'application de la finance durable (n° 51/POJK. 03/2017).<sup>80</sup></p> <p>Les institutions financières (« Financial Services Institutions (FSIs) »), les émetteurs et les sociétés cotées en bourse relevant de la juridiction indonésienne ou cotées sur les bourses indonésiennes.</p>	<p>Les entreprises concernées sont tenues de publier un plan d'action en matière de finance durable tous les cinq ans et un rapport de durabilité chaque année avant le 30 avril.</p> <p>Cela comprend des exigences de divulgation liées à la nature, telles que les impacts sur la biodiversité et la conservation de la biodiversité.</p> <p>Le règlement 51/POJK. 03/2017 est entré en vigueur en juillet 2017.</p>	<p>Promouvoir la divulgation d'informations sur la durabilité en Indonésie, en soulignant l'importance des normes ESG et en encourageant la transparence.</p>

<sup>1</sup> Veuillez noter que ce tableau représente le cadre réglementaire à un moment donné, mais que ce paysage évolue rapidement.

## B. NATURE ACTION 100 : ATTENTES<sup>2</sup>

ACTIONS	DÉFINITIONS ET INDICATEURS	ATTENTES DE NA 100
<b>AMBITION</b>	« S'engager publiquement à réduire au minimum les contributions aux principaux facteurs de perte de nature et à préserver et restaurer les écosystèmes au niveau opérationnel et tout au long de la chaîne de valeur d'ici 2030. » (1.1)	Les entreprises doivent faire une déclaration claire de leur ambition en matière de questions liées à la nature, qui réponde à toutes les définitions et à la portée de l'ambition de la NA100, et intégrer cet engagement dans leur stratégie de développement durable.
<b>ÉVALUATION</b>	« Évaluer et divulguer publiquement les dépendances, les impacts, les risques et les opportunités liés à la nature au niveau opérationnel et tout au long de la chaîne de valeur. » (2.1 – 2.3)	Les entreprises sont tenues d'évaluer et de rendre publiques leurs dépendances, impacts, risques et opportunités liés à la nature, tant au niveau opérationnel que tout au long de leur chaîne de valeur, conformément aux recommandations NA100.
<b>OBJECTIFS</b>	« Fixer des objectifs chiffrés, adaptés au contexte et fondés sur des données scientifiques, sur la base d'évaluations des risques liés aux dépendances, aux impacts, aux risques et aux opportunités liés à la nature. Publier les progrès annuels par rapport aux objectifs. » (3.1 -3.3)	Les entreprises sont tenues de fixer des objectifs quantitatifs complets et solides sur les questions liées à la nature, conformément à la définition de la NA100 en matière de fixation d'objectifs. Les objectifs quantitatifs doivent inclure des informations détaillées sur l'année de référence, l'année cible et le pourcentage d'avancement visé, lequel doit être mesurable et étayé par des indicateurs clés de performance (« Key Performance Indicators (KPIs) ») communiqués sur une période d'au moins trois ans.
<b>MISE EN ŒUVRE</b>	« Élaborer un plan à l'échelle de l'entreprise sur la manière d'atteindre les objectifs. La conception et la mise en œuvre du plan doivent donner la priorité aux approches fondées sur les droits et être élaborées en collaboration avec les peuples autochtones et les communautés locales lorsqu'ils sont concernés. Divulguer les progrès annuels réalisés par rapport au plan. » (4.1 – 4.3)	Les entreprises sont tenues de communiquer une liste des mesures qu'elles ont l'intention de mettre en œuvre ou sur lesquelles elles travaillent actuellement pour atteindre leurs objectifs liés à la nature, tout en respectant les droits des peuples autochtones et des communautés locales. Ces mesures doivent être intégrées dans une feuille de route ou un plan d'action accessible au public et étayé par des chiffres quantitatifs, qui permettent d'évaluer comment les entreprises atteindront leurs objectifs liés à la nature.
<b>GOVERNANCE</b>	« Mettre en place une surveillance par le conseil d'administration et divulguer le rôle de la direction dans l'évaluation et la gestion des dépendances, des impacts, des risques et des opportunités liés à la nature. » (5.1 – 5.3)	Les entreprises doivent démontrer que leur instance dirigeante suprême dispose du contrôle et du pouvoir décisionnel sur les questions liées à la nature, conformément aux recommandations NA100 (c'est-à-dire expertise du conseil d'administration sur les questions liées à la nature et leurs implications pour les peuples autochtones et les communautés locales, rémunération liée à la performance environnementale).
<b>ENGAGEMENT</b>	« Collaborer avec des parties externes, notamment les acteurs de la chaîne de valeur, les associations professionnelles, les décideurs politiques et d'autres parties prenantes, afin de créer un environnement propice à la mise en œuvre du plan et à la réalisation des objectifs. » (6.1 – 6.4)	Les entreprises doivent s'engager auprès de leurs parties prenantes, adopter des politiques responsables et mettre en place des mécanismes de réclamation/recours pour les individus et les communautés concernant les questions liées à la nature, conformément aux recommandations NA100.

<sup>2</sup> Nature Action 100, Driving Greater Corporate Ambition and Action to Tackle Nature Loss: Nature Action 100 Benchmark Overview, Oktober 2024, <https://www.natureaction100.org/media/2024/10/Nature-Action-100-Company-Benchmark-Overview-October-2024.pdf>.

## C. ACRONYMES

**AMF** : Autorité des marchés financiers

**API** : Ingrédient pharmaceutique actif

**BRSR** : Reporting sur la responsabilité et la durabilité des entreprises

**CapEx** : Dépenses en capital

**CBD** : Convention sur la diversité biologique

**CO** : Code suisse des obligations

**COP** : Conférence des Parties

**CSRD** : Directive sur le reporting extra-financier

**DNSH** : Do No Significant Harm

**ENCORE** : Explorer les opportunités, les risques et l'exposition liés au capital naturel (Exploring Natural Capital Opportunities, Risks and Exposure)

**ESG** : Environnement, social et gouvernance

**ESRS** : Normes européennes en matière de reporting sur la durabilité

**EUDR** : Règlement de l'UE sur la déforestation

**FAs** : Conseillers financiers

**FAO** : Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture

**FINMA** : Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers

**FMPs** : Participants aux marchés financiers

**FSIs** : Institutions de services financiers

**GBF** : Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal

**GEF** : Fonds pour l'environnement mondial

**GES** : Gaz à effet de serre

**GLOBIO** : Modèle mondial de biodiversité pour l'appui aux politiques (Global biodiversity model for policy support)

**GRI** : Initiative mondiale pour l'établissement de rapports

**HFC** : Hydrofluorocarbures

**HHPs** : Pesticides hautement dangereux

**IBAT** : Outil intégré d'évaluation de la biodiversité (Integrated Biodiversity Assessment Tool)

**IFRS** : International Financial Reporting Standards

**IIHC** : Initiative des investisseurs sur les produits chimiques dangereux

**IPBES** : Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques

**IPDD** : Dialogue sur les politiques d'investissement en matière de déforestation

**ISSB** : Conseil international des normes de durabilité

**KPIs** : Indicateurs clés de performance

**LCIA** : Life Cycle Impact Assessment

**LEAP** : Localiser, Évaluer, Approcher, Préparer

**LEC** : Loi sur l'énergie et le climat

**NA100** : Nature Action 100

**NGBRC** : Lignes directrices nationales sur la conduite responsable des entreprises

**NGFS** : Network for Greening the Financial System (Réseau des banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du système financier)

**ONG** : Organisation non gouvernementale

**OpEx** : Dépenses d'exploitation

**PAI** : Impact négatif principal

**PFAS** : Substances per- et polyfluoroalkylées

**PNUE** : Programme des Nations Unies pour l'Environnement

**PNUE FI** : Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement

**PRI** : Principes pour l'investissement responsable

**RAM** : Résistance aux antimicrobiens

**SBTN** : Réseau des objectifs fondés sur la science

**SFDR** : Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers

**SIA** : Évaluation de l'impact social

**TNFD** : Groupe de travail sur les informations financières liées à la nature

**UICN** : Union internationale pour la conservation de la nature

**WBA** : Alliance mondiale pour l'analyse comparative

**WBCSD** : Conseil mondial des entreprises pour le développement durable (World Business Council for Sustainable Development)

**WEF** : Forum économique mondial

**WWF** : Fonds mondial pour la nature

## D. RÉFÉRENCES

- <sup>1</sup> United Nations. « UN Report: Nature's Dangerous Decline 'Unprecedented'; Species Extinction Rates 'Accelerating' », United Nations Sustainable Development, 6 mai 2019. <https://www.un.org/sustainabledevelopment/blog/2019/05/nature-decline-unprecedented-report/>.
- <sup>2</sup> Habibullah, Muzafar Shah, Muhammad Azam, Mohd Shahidan Shaari, and Sallahuddin Hassan. « Impact of Climate Change on Biodiversity Loss: Global Evidence. » *Environmental Science and Pollution Research* 29, no. 1 (2022): 1073–86. <https://doi.org/10.1007/s11356-021-15702-8>.
- <sup>3</sup> WWF International. « Our Climate's Secret Ally: Uncovering the Story of Nature in the IPCC Sixth Assessment Report ». Nov. 2022. [https://wwfint.awsassets.panda.org/downloads/wwf\\_our\\_climates\\_secret\\_ally\\_uncovering\\_the\\_story\\_of\\_nature\\_in\\_the\\_ipcc\\_ar6.pdf](https://wwfint.awsassets.panda.org/downloads/wwf_our_climates_secret_ally_uncovering_the_story_of_nature_in_the_ipcc_ar6.pdf).
- <sup>4</sup> IUCN. The IUCN Red List of Threatened Species. Version 2023 1. Consulté le 17 janvier 2024. <https://www.iucnredlist.org>.
- <sup>5</sup> Finn, C., F. Grattarola, and D. Pincheira Donoso. « More Losers Than Winners: Investigating Anthropocene Defaunation through the Diversity of Population Trends. » *Biological Reviews* 98, no. 5 (2023): 1732–48.
- <sup>6</sup> carbone4. « Érosion de la biodiversité, pourquoi c'est grave? » Podcast audio, January 5, 2024. <https://www.carbone4.com/podcast-erosion-biodiversite>.
- <sup>7</sup> Herweijer, Celine, et al. *Nature Risk Rising: Why the Crisis Engulfing Nature Matters for Business and the Economy*. Geneva: World Economic Forum and PwC, 2020. [https://www3.weforum.org/docs/WEF\\_New\\_Nature\\_Economy\\_Report\\_2020.pdf](https://www3.weforum.org/docs/WEF_New_Nature_Economy_Report_2020.pdf).
- <sup>8</sup> Díaz, Sandra, et al. « The IPBES Conceptual Framework—Connecting Nature and People » *Current Opinion in Environmental Sustainability* 14 (2015): 1–16. <https://doi.org/10.1016/j.cosust.2014.11.002>.
- <sup>9</sup> Network for Greening the Financial System. *Nature-Related Financial Risks: A Conceptual Framework to Guide Action by Central Banks and Supervisors*. July 2024. <https://www.ngfs.net/system/files/import/ngfs/medias/documents/ngfs-conceptual-framework-nature-risks.pdf>.
- <sup>10</sup> Convention on Biological Diversity. « Biodiversity and Nature, Close but Not Quite the Same ». 22 mai 2023. <https://www.cbd.int/idb/activities/difference-biodiversity-nature.pdf>.
- <sup>11</sup> Intergovernmental Science Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services (IPBES). « Natural Capital » In IPBES Glossary. Consulté le 14 mai 2025. <https://www.ipbes.net/glossary-tag/natural-capital>.
- <sup>12</sup> Scottish Wildlife Trust. « What Is Natural Capital? » Natural Capital Forum. Consulté le 14 mai 2025. <https://naturalcapitalscotland.com/resources-briefings/what-is-natural-capital/>.
- <sup>13</sup> Döhring, B., A. Hristov, A. Thum Thysen, and C. Carvell. « Reflections on the Role of Natural Capital for Economic Activity. » *European Economy – Discussion Papers* 180 (2023).
- <sup>14</sup> Convention on Biological Diversity. « Article 2 – Use of Terms », updated February 11, 2006. In *Convention on Biological Diversity*, United Nations, 1992. <https://www.cbd.int/convention/articles/?a=cbd-02>.
- <sup>15</sup> Convention on Biological Diversity. « Ecosystem Approach // Description. » Mis à jour le 06 novembre 2010. Consulté le 24 juillet 2025. <https://www.cbd.int/ecosystem/description.shtml>.
- <sup>16</sup> European Environment Agency. « Ecosystems and Their Services. » *Biodiversity Information System for Europe*. Consulté le 12 mai 2025. <https://biodiversity.europa.eu/europes-biodiversity/ecosystems>.
- <sup>17</sup> Steffen, Will, et al. « Trajectories of the Earth System in the Anthropocene. » *Proceedings of the national academy of sciences* 115.33 (2018): 8252–8259. <https://www.pnas.org/doi/pdf/10.1073/pnas.1810141115>.
- <sup>18</sup> Pörtner, Hans Otto, et al., *Scientific Outcome of the IPBES–IPCC Co-Sponsored Workshop on Biodiversity and Climate Change*. 2021. [https://boris.unibe.ch/185025/1/2021\\_IPCC-IPBES\\_ScientificOutcome.pdf](https://boris.unibe.ch/185025/1/2021_IPCC-IPBES_ScientificOutcome.pdf).
- <sup>19</sup> Richardson, Katherine, et al. « Earth beyond six of nine planetary boundaries ». *Science advances* 9.37 (2023): eadh2458. <https://www.science.org/doi/10.1126/sciadv.adh2458>.
- <sup>20</sup> Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services. *Global Assessment Report on Biodiversity and Ecosystem Services*. Édité par Eduardo S. Brondizio, Josef Settele, Sandra Díaz et Hien T. Ngo. Bonn: Secrétariat de l'IPBES, 2019. <https://doi.org/10.5281/zenodo.3831673>.
- <sup>21</sup> Backup, Sebastian, et Beth Bovis. « What Are the 5 Key Drivers of Biodiversity Loss, According to UNEP ? ». *Forum économique mondial*, 18 septembre 2023. Consulté le 15 juillet 2025. <https://www.weforum.org/stories/2023/09/unep-five-drivers-nature-crisis-biodiversity-loss/>.

- <sup>22</sup> Groh, Ksenia, Colette vom Berg, Kristin Schirmer et Ahmed Tlili. « Anthropogenic Chemicals as Underestimated Drivers of Biodiversity Loss: Scientific and Societal Implications ». *Environmental Science & Technology* 56, n° 2 (2022): 707-10. <https://doi.org/10.1021/acs.est.1c08399>.
- <sup>23</sup> Roy, Helen E., Aníbal Pauchard, Peter Stoett, Tanara Renard Truong, Sven Bacher, Bella S. Galil, Philip E. Hulme, et al., eds. *Summary for Policymakers of the Thematic Assessment Report on Invasive Alien Species and Their Control*. Bonn: IPBES Secretariat, 2023. <https://doi.org/10.5281/zenodo.7430692>.
- <sup>24</sup> Intergovernmental Science Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services (IPBES). *Summary for Policymakers of the Global Assessment Report on Biodiversity and Ecosystem Services*. IPBES Plenary at Its Seventh Session (IPBES 7, Paris, 2019). Bonn: IPBES Secretariat, 2019. <https://doi.org/10.5281/zenodo.3553579>.
- <sup>25</sup> Hans-Otto, P. Á., Scholes, R., Agard, J. B., Archer, E., Arneeth, A., Bai, X., ... & Diamond, S. (2021). IPBES-IPCC co-sponsored workshop on biodiversity and climate change.
- <sup>26</sup> J Jaureguiberry, Pablo, Nathalie Titeux, Matthias Wiemers, David E. Bowler, Luca Coscieme, Amanda S. Golden, et al., « The Direct Drivers of Recent Global Anthropogenic Biodiversity Loss ». *Science Advances* 8, no. 45 (2022): eabm9982. <https://doi.org/10.1126/sciadv.abm9982>.
- <sup>27</sup> Haddad, Eduardo A., Inácio F. Araújo, Rafael Feltran-Barbieri, Fernando S. Perobelli, Ademir Rocha, Karina S. Sass, and Carlos A. Nobre. « Economic drivers of deforestation in the Brazilian Legal Amazon ». *Nature Sustainability* 7, no. 9 (2024): 1141-1148.
- <sup>28</sup> Programme des Nations Unies pour l'environnement. « Deforestation in Borneo is Slowing but Regulation Remains Key ». Février 2019. Consulté le 15 juillet 2025. <https://www.unep.org/news-and-stories/story/deforestation-borneo-slowing-regulation-remains-key>.
- <sup>29</sup> Naing Tun, Zaw, Peter Dargusch, David J. McMoran, Clive McAlpine, and Glenn Hill. « Patterns and Drivers of Deforestation and Forest Degradation in Myanmar ». *Sustainability* 13, no. 14 (2021): 7539.
- <sup>30</sup> MacCarthy, James, Jessica Richter, Alexandra (Sasha) Tyukavina, Mikaela Weisse et Nancy Harris. « What's Driving the Increase in Forest Fires? » *Forum économique mondial*, septembre 2023. Consulté le 15 juillet 2025. <https://www.weforum.org/stories/2023/09/driving-increase-forest-fires/>.
- <sup>31</sup> Delgado-Ceballos, Javier, Natalia Ortiz-De-Mandojana, Raquel Antolín-López et Ivan Montiel. « Connecting the Sustainable Development Goals to firm-level sustainability and ESG factors: The need for double materiality ». *BRQ Business Research Quarterly* 26, n° 1 (2023): 2-10.

- <sup>32</sup> Affinito, Flavio, James M. Williams, Jillian E. Campbell, Maria C. Londono, and Andrew Gonzalez. « Progress in developing and operationalizing the Monitoring Framework of the Global Biodiversity Framework. » *Nature ecology & evolution* 8, no. 12 (2024): 2163-2171.
- <sup>33</sup> Quinney, Marie. « 5 Ways Businesses Can Implement the New Global Biodiversity Framework ». *Forum économique mondial*, 5 février 2023. Consulté le 15 juillet 2025. <https://www.weforum.org/stories/2023/02/5-ways-businesses-can-implement-the-new-global-biodiversity-framework/>.
- <sup>34</sup> Panwar, Rajat, Holly Ober et Jonatan Pinkse. « The uncomfortable relationship between business and biodiversity: Advancing research on business strategies for biodiversity protection ». *Business Strategy and the Environment* 32, n° 5 (2023): 2554-2566.
- <sup>35</sup> Calice, Pietro, Federico Alfonso Diaz Kalan, Nepomuk Max Ferdinand Dunz et Faruk Miguel Liriano. *Biodiversity and Finance: A Preliminary Assessment of Physical Risks for the Banking Sector in Emerging Markets*. N° 10432. The World Bank, 2023.
- <sup>36</sup> Svartzman, Romain, Etienne Espagne, Gauthey Julien, Hadji-Lazaro Paul, Salin Mathilde, Thomas Allen, Joshua Berger, Julien Calas, Antoine Godin et Antoine Vallier. « A 'Silent Spring' for the Financial System? Exploring Biodiversity-Related Financial Risks in France ». (2021).
- <sup>37</sup> Evison, Will, Lit Ping Low et Daniel O'Brien. *Managing Nature Risks: From Understanding to Action*. Londres: PwC, 19 avril 2023. <https://www.pwc.com/gx/en/strategy-and-business/content/sbpwc-2023-04-19-Managing-nature-risks-v2.pdf>.
- <sup>38</sup> Financial Stability Board. *Stocktake on Nature-related Risks: Supervisory and Regulatory Approaches and Perspectives on Financial Risk*. July 18, 2024. Bâle: Financial Stability Board. <https://www.fsb.org/uploads/P180724.pdf>.
- <sup>39</sup> Network for Greening the Financial System. (Juillet 2024). *Nature-related litigation: Emerging trends and lessons learned from climate-related litigation*. <https://www.ngfs.net/sites/default/files/medias/documents/report-nature-related-litigation-emerging-trends-lessons-climate.pdf>.
- <sup>40</sup> BloombergNEF. *Quand l'abeille pique : calculer le coût des risques liés à la nature*. Bloomberg Finance L.P., 9 décembre 2023. [https://assets.bbhub.io/professional/sites/24/BNEF\\_Nature-Risk.pdf](https://assets.bbhub.io/professional/sites/24/BNEF_Nature-Risk.pdf).
- <sup>41</sup> Taskforce on Nature-related Financial Disclosures (TNFD). *Evidence Review on the Financial Effects of Nature-Related Risks*. Juin 2025. [https://tnfd.global/wp-content/uploads/2025/06/25-28225\\_Evidence-review-on-the-financial-effects-of-nature-related-risks\\_DIGITAL.pdf?v=1751358288](https://tnfd.global/wp-content/uploads/2025/06/25-28225_Evidence-review-on-the-financial-effects-of-nature-related-risks_DIGITAL.pdf?v=1751358288).

<sup>42</sup> CDP. Impact of Environmental Regulation on Supply Chain Disclosure: A Comparative Analysis of China, Brazil, India and the EU. Juin 2024. <https://g20sfwg.org/wp-content/uploads/2024/06/P3-G20-SFWG-CDP-Impact-of-Environmental-Regulation-on-Supply-Chain-disclosure.pdf>.

<sup>43</sup> Journal officiel de l'Union européenne, 14.12.2022, « Directive (UE) 2022/2464 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 modifiant le règlement (UE) n° 537/2014, la directive 2004/109/CE, la directive 2006/43/CE et la directive 2013/34/UE en ce qui concerne la publication d'informations en matière de durabilité des entreprises (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE) », <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A32022L2464>.

<sup>44</sup> Journal officiel de l'Union européenne, 27.11.2019, « Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE) », <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A32019R2088>.

<sup>45</sup> Journal officiel de l'Union européenne, 30.06.2021, « Règlement (UE) 2021/1119 du Parlement européen et du Conseil du 30 juin 2021 établissant le cadre pour atteindre la neutralité climatique et modifiant les règlements (CE) n° 401/2009 et (UE) 2018/1999 (« loi européenne sur le climat ») », <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A32021R1119>.

<sup>46</sup> Journal officiel de l'Union européenne, 31.07.2023, « Règlement délégué (UE) 2023/2772 de la Commission du 31 juillet 2023 complétant la directive 2013/34/UE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les normes de reporting en matière de durabilité », <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=celex%3A32023R2772>.

<sup>47</sup> Programme des Nations unies pour l'environnement, décembre 2022, « Conférence des Nations unies sur la biodiversité (COP 15) », <https://www.unep.org/fr/conference-des-nations-unies-sur-la-biodiversite-cop-15>.

<sup>48</sup> Groupe d'experts techniques de l'UE sur la finance durable, juin 2019, « Rapport technique sur la taxonomie », [https://finance.ec.europa.eu/system/files/2019-06/190618-sustainable-finance-teg-report-taxonomy\\_en.pdf](https://finance.ec.europa.eu/system/files/2019-06/190618-sustainable-finance-teg-report-taxonomy_en.pdf).

<sup>49</sup> Journal officiel de l'Union européenne, 31.05.2023, « Règlement (UE) 2023/1115 du Parlement européen et du Conseil du 31 mai 2023 relatif à la mise à disposition sur le marché de l'Union et à l'exportation hors de l'Union de certains produits de base et produits associés à la déforestation et à la dégradation des forêts, et abrogeant le règlement (UE) n° 995/2010 (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE) », <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A32023R1115&amp;%3Bqid=1687867231461>.

<sup>50</sup> Taskforce on Nature-related Financial Disclosures (TNFD). Additional Guidance on Assessment of Nature-related Issues: The LEAP Approach. 2023. <https://tnfd.global/publication/additional-guidance-on-assessment-of-nature-related-issues-the-leap-approach/>.

<sup>51</sup> Nature Action 100. Consulté le 15 juillet 2025. <https://www.natureaction100.org/>.

<sup>52</sup> World Benchmarking Alliance. Nature Benchmark. Dernière modification le 12 décembre 2024. Consulté le 15 juillet 2025. <https://www.worldbenchmarkingalliance.org/nature-benchmark/>.

<sup>53</sup> Ritchie, Hannah. « Deforestation and Forest Loss. » Our World in Data. Dernière modification le 4 février 2021. Consulté le 15 juillet 2025. <https://ourworldindata.org/deforestation>.

<sup>54</sup> World Resources Institute. « New Data Shows What's Driving Forest Loss Around the World. » 12 juin 2025. <https://www.wri.org/insights/forest-loss-drivers-data-trends>.

<sup>55</sup> Ritchie, Hannah, Veronika Samborska, and Max Roser. « Plastic Pollution. » Our World in Data. 2023. Consulté le 15 juillet 2025. <https://ourworldindata.org/plastic-pollution>.

<sup>56</sup> Plastic Collective. « What Country Has the Most Plastic Pollution. » Consulté le 20 janvier 2025. <https://www.plasticcollective.co/what-country-has-the-most-plastic-pollution/>.

<sup>57</sup> Global Plastic Laws. « UN Plastics Treaty. » Global Plastic Laws Database. Consulté le 15 juillet 2025. <https://www.globalplasticlaws.org/un-global-plastics-treaty>.

<sup>58</sup> Break Free From Plastic. Rapport d'audit mondial des marques 2023. 7 février 2024. <https://brandaudit.breakfreefromplastic.org/brand-audit-2023/>.

<sup>59</sup> Ellen MacArthur Foundation. The Global Commitment 2023 Progress Report. 31 octobre 2023. <https://emf.thirdlight.com/file/24/EOTR4NIE0M2GH8rE0V7NE8PXj7Z/The%20Global%20Commitment%202023%20Progress%20Report.pdf>.

<sup>60</sup> European Environment Agency. « How Pesticides Impact Human Health. » European Zero Pollution Dashboards. Dernière modification le 16 avril 2024. Consulté le 15 juillet 2025. <https://www.eea.europa.eu/en/european-zero-pollution-dashboards/indicators/pesticides-impact-on-human-health>.

<sup>61</sup> WWF. Farming with Biodiversity: Towards Nature-Positive Production at Scale. 2021. Gland, Switzerland: WWF International. [https://www.wwf.nl/globalassets/pdf/farming-with-biodiversity\\_wwf-report-2021\\_spreads.pdf](https://www.wwf.nl/globalassets/pdf/farming-with-biodiversity_wwf-report-2021_spreads.pdf).

<sup>62</sup> Rohr, Jason R., Christopher B. Barrett, David J. Civitello, Meggan E. Craft, Bryan Delius, Giulio A. DeLeo, Peter J. Hudson et al. « Emerging human infectious diseases and the links to global food production » (Maladies infectieuses émergentes chez l'homme et liens avec la production alimentaire mondiale). Nature sustainability 2, n° 6 (2019) : 445-456.

<sup>63</sup> Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). « Données sur la crise de la nature ». Dernière modification le 28 avril 2025. Consulté le 15 juillet 2025. <https://www.unep.org/facts-about-nature-crisis>.

<sup>64</sup> Brack, Werner, Damia Barcelo Culleres, Alistair BA Boxall, Hélène Budzinski, Sara Castiglioni, Adrian Covaci, Valeria Dulio et al. « One planet: one health. A call to support the initiative on a global science-policy body on chemicals and waste. » *Environmental Sciences Europe* 34, no. 1 (2022): 21.

<sup>65</sup> Persson, Linn, Bethanie M. Carney Almroth, Christopher D. Collins, Sarah Cornell, Cynthia A. De Wit, Miriam L. Diamond, Peter Fantke et al. « Outside the safe operating space of the planetary boundary for novel entities. » *Environmental science & technology* 56, no. 3 (2022): 1510-1521.

<sup>66</sup> Sigmund, Gabriel, Marlene Ågerstrand, Alexandre Antonelli, Thomas Backhaus, Tomas Brodin, Miriam L. Diamond, Walter R. Erdelen et al. « Addressing chemical pollution in biodiversity research ». *Global Change Biology* 29, n° 12 (2023): 3240-3255.

<sup>67</sup> Science Based Targets initiative. « Produits chimiques ». Science Based Targets initiative, consulté le 15 juillet 2025. <https://sciencebasedtargets.org/sectors/chemicals>.

<sup>68</sup> Groh, Ksenia, Colette Vom Berg, Kristin Schirmer, and Ahmed Tlili. « Anthropogenic chemicals as underestimated drivers of biodiversity loss: scientific and societal implications ». *Environmental Science & Technology* 56, no. 2 (2022): 707-710. <https://pubs.acs.org/doi/10.1021/acs.est.1c08399>.

<sup>69</sup> Casselman, Ben, Ivan Penn, and Matthew Goldstein. « Three 'Forever Chemicals' Makers Settle Public Water Lawsuits ». *New York Times*, 2 juin 2023. <https://www.nytimes.com/2023/06/02/business/pfas-pollution-settlement.html>.

<sup>70</sup> Rajaram, Sandhya, Ajay Prakash, and Bikash Medhi. « Symphony of planetary health and prescription medicine for a sustainable future. » *Indian Journal of Pharmacology* 56, no. 5 (2024): 309-311.

<sup>71</sup> Linhares, Yuliya, Alexander Kaganski, Christian Agyare, Isil A. Kurnaz, Vidushi Neergheen, Bartłomiej Kolodziejczyk, Monika Kędra et al. « Biodiversity: The overlooked source of human health » (La biodiversité : la source négligée de la santé humaine). *Trends in molecular medicine* 29, n° 3 (2023): 173-187.

<sup>72</sup> Howes, Melanie-Jayne R., Cassandra L. Quave, Jérôme Collemare, Evangelos C. Tatsis, Danielle Twilley, Ermias Lulekal, Andrew Farlow et al. « Molecules from nature: Reconciling biodiversity conservation and global healthcare imperatives for sustainable use of medicinal plants and fungi. » *Plants, People, Planet* 2, no. 5 (2020): 463-481.

<sup>73</sup> Mykhailenko, Olha, Banaz Jalil, Lyndy J. McGaw, Javier Echeverría, Marce Takubessi et Michael Heinrich. « Climate change and the sustainable use of medicinal plants: a call for 'new' research strategies » (Changement climatique et utilisation durable des plantes médicinales : appel à de 'nouvelles' stratégies de recherche). *Frontiers in Pharmacology* 15 (2025): 1496792.

<sup>74</sup> Moermond, Caroline TA, Neele Puhlmann, A. Ross Brown, Stewart F. Owen, Jim Ryan, Jason Snape, Bastiaan J. Venhuis et Klaus Kümmerer. « GREENER pharmaceuticals for more sustainable healthcare » (Des produits pharmaceutiques plus écologiques pour des soins de santé plus durables). *Environmental Science & Technology Letters* 9, n° 9 (2022): 699-705.

<sup>75</sup> Brooks, Bryan W., Sanne van den Berg, David A. Dreier, Carlie A. LaLone, Stewart F. Owen, Sandy Raimondo, and Xiaowei Zhang. « Towards precision ecotoxicology: Leveraging evolutionary conservation of pharmaceutical and personal care product targets to understand adverse outcomes across species and life stages » *Environmental Toxicology and Chemistry* 43, no. 3 (2024): 526-536.

<sup>76</sup> Direction Générale du Trésor, 08.06.2021, « Publication du décret d'application de l'article 29 de la loi Énergie-Climat relatif à la publication d'informations non financières par les acteurs du marché », <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/2021/06/08/publication-of-the-implementing-decree-of-article-29-of-the-energy-climate-law-on-non-financial-reporting-by-market-players>.

<sup>77</sup> Carbon4 Finance, 24.10.2022, « Article 29 Loi Énergie Climat » : <https://www.carbon4finance.com/article-29-accompagnement-carbon4finance>.

<sup>78</sup> Securities and Exchange Board of India, 10 mai 2021, « Business responsibility and sustainability reporting by listed entities » (Responsabilité des entreprises et rapports sur le développement durable des entités cotées), [https://www.sebi.gov.in/legal/circulars/may-2021/business-responsibility-and-sustainability-reporting-by-listed-entities\\_50096.html](https://www.sebi.gov.in/legal/circulars/may-2021/business-responsibility-and-sustainability-reporting-by-listed-entities_50096.html).

<sup>79</sup> Ministère des Affaires corporatives, 15 mars 2019, « Directives nationales sur la conduite responsable des entreprises », [https://www.mca.gov.in/Ministry/pdf/NationalGuideline\\_15032019.pdf](https://www.mca.gov.in/Ministry/pdf/NationalGuideline_15032019.pdf).

<sup>80</sup> Financial Services Authority, 18.07.2017, « Regulation of financial services authority No. 51/POJK.03/2017 », [https://www.sbfnetwork.org/wp-content/assets/policy-library/1000\\_Indonesia\\_Regulation\\_on\\_application\\_of\\_Sustainable\\_Finance\\_to\\_FSI\\_Issuer\\_and\\_PLC\\_2017\\_OJK.pdf](https://www.sbfnetwork.org/wp-content/assets/policy-library/1000_Indonesia_Regulation_on_application_of_Sustainable_Finance_to_FSI_Issuer_and_PLC_2017_OJK.pdf).

**Siège**

Place de Pont-Rouge 1  
Case postale 1051  
1211 Genève 26

**Bureau de Zurich**

Glockengasse 18  
8001 Zurich

info@ethosfund.ch  
[www.ethosfund.ch](http://www.ethosfund.ch)  
T +41 58 201 89 89